

Démocratiser les régimes de retraite en milieu de travail





Un régime pour tout le Canada

Tous les Canadiens devraient avoir accès à un revenu de retraite géré professionnellement sur lequel ils peuvent compter. Les employeurs, quant à eux, veulent bénéficier des avantages en matière d'attraction, de rétention et d'engagement des employés qu'offrent les régimes à prestations déterminées. Aujourd'hui, ces employeurs peuvent offrir une pension avantageuse à leurs employés sans se soucier des risques et des responsabilités liés à la gestion de leur propre régime de retraite.

Le Régime des CAAT a créé DBplus pour répondre aux besoins des employés et des employeurs dans tout le Canada. DBplus offre les pensions viagères sûres et efficaces que recherchent les employés, pour un taux de cotisation fixe, tout en éliminant les risques pour les employeurs.

Aperçu du Régime



NOUS CRÉONS DE LA VALEUR POUR LES PARTICIPANTS ET LES EMPLOYEURS :

- versement de rentes viagères sûres à des taux de cotisation stables et adéquats;
- l'offre d'un régime de retraite viable qui apporte la tranquillité d'esprit;
- un mécanisme simple de participation pour les participants et les employeurs;
- la prestation de communications et de services transparents, opportuns et accessibles.



NOS PRIORITÉS

- Sécurité des prestations
- Valeur des prestations en échange des cotisations versées
- Cotisations stables et adéquates
- Équité entre les groupes et générations de participants



LES PARTICIPANTS ET LES EMPLOYEURS RÉGISSENT LE RÉGIME CONJOINTEMENT

**50/50
PARTAGE
À PARTS
ÉGALES**

La gouvernance paritaire signifie que les participants et les employeurs se partagent les coûts, les risques et les décisions.



PARTICIPANTS

Le Régime compte plus de 61 000 participants qui travaillent, ou ont travaillé, pour l'un des 76 employeurs participants partout au Canada. Le Régime compte également comme bénéficiaires les conjoints survivants de ses participants.

TABLE DES MATIÈRES

- 06** Message du président
- 08** Message du chef de la direction
- 10** Commentaire de la direction
 - 12** Faits saillants en 2019
 - 14** Capitalisation du régime
 - 19** Modifications apportées au Régime
 - 21** Gestion des placements
 - 31** Priorités stratégiques
 - 38** Exploitation du Régime
- 44** Gouvernance du Régime
- 48** États financiers
- 74** Examen décennal

Le Régime des CAAT demeure robuste et prêt pour ce que nous réserve l'avenir.

Nous croyons fermement que tous les Canadiens devraient avoir accès à un régime de retraite à prestations déterminées.

En 2019, les adhésions au Régime ont augmenté de 23 %, principalement grâce à la conception DBplus novatrice, qui offre des pensions viagères sûres à un coût fixe pour les participants et les employeurs. Cette conception primée offre également une valeur attrayante aux organisations de toutes les tailles ainsi qu'aux employés des secteurs privé, public et à but non lucratif. Les participants qui adhèrent au Régime des CAAT bénéficient de la valeur et de la sécurité qu'offre un grand régime de retraite bien établi, tout en sachant qu'en échange des cotisations versées, le Régime des CAAT peut générer considérablement plus de revenus de retraite qu'un REER collectif ou un régime à cotisations déterminées, et ce au même coût. Qui plus est, les participants n'auront jamais à s'inquiéter des principaux risques qui préoccupent la plupart des Canadiens quand il s'agit de planifier leur retraite : à dire le risque d'épuiser ses économies et le risque de composer avec la volatilité des marchés boursiers.

La conception DBplus répond bien aux besoins des participants existants qui travaillent à temps partiel ou à titre contractuel. Dans le monde du travail en évolution, le maintien de notre promesse à l'égard de la sécurité des prestations exige également une réflexion adaptative afin de permettre au Régime de demeurer résilient, pertinent et prêt pour ce que nous réserve l'avenir.

La croissance du nombre de participants et leur diversification sont des moyens par lesquels le Régime des CAAT devient plus robuste et plus durable grâce à la mutualisation des risques, les améliorations démographiques et les gains d'efficacité.

Le Régime a accueilli 12 nouveaux employeurs en 2019, ainsi que 20 autres qui ont adhéré depuis le début de l'année. Ils proviennent de divers secteurs, notamment les médias, les services sociaux, les organisations à but non lucratif, les services professionnels, l'éducation et les métiers.

En 2019, les dirigeants du Régime ont autorisé une entente avec l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC), ouvrant ainsi la voie à l'adhésion d'autres sociétés de la profession juridique au Régime des CAAT à l'avenir. Voilà donc un autre exemple des efforts que déploie le Régime pour offrir un régime PD à un nombre croissant de Canadiens.

« La croissance du nombre de participants et leur diversification sont des moyens par lesquels le Régime des CAAT devient plus robuste et plus durable grâce à la mutualisation des risques, les améliorations démographiques et les gains d'efficacité. »

Le Conseil des fiduciaires a approuvé les hypothèses employées dans la plus récente évaluation actuarielle déposée au 1^{er} janvier 2020. Le plus important des changements a été de faire passer le taux d'actualisation du Régime de 5,5 % à 5,15 %, reflet de la tendance à la baisse du rendement des marchés de fonds d'investissement attendu dans le secteur. La réduction anticipée du taux cadre avec les objectifs

du Régime en matière de sécurité des prestations en prévoyance d'une évolution des marchés.

Le Régime des CAAT a été le lauréat de deux distinctions d'employeur : le prix des meilleurs employeurs du Grand Toronto (GTA Top Employer) de 2020, et une place dans la liste des meilleures cultures d'entreprise au Canada (Canada's Most Admired Corporate Cultures). Derek W. Dobson, le chef de la direction et gestionnaire du Régime a été lauréat d'un prix décerné par l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite en reconnaissance des changements positifs et fondamentaux qu'a apportés le Régime des CAAT au secteur des pensions au Canada.

Les membres actuels et anciens du Conseil des fiduciaires et les membres du Comité de parrainage ont guidé la pertinence du Régime en évaluant les risques et en apportant les changements nécessaires. Le Comité de parrainage a accueilli Cheri Hearty en tant que représentante des employés (nommée par le SEFPO). Elle compte 20 années d'expérience dans le

secteur des retraites et des avantages sociaux.

Nous sommes extrêmement fiers de la rapidité avec laquelle Derek Dobson et le personnel du Régime ont procédé aux ajustements nécessaires et ont maintenu la continuité des activités du Régime tout en assurant la sécurité du personnel en réponse à la pandémie mondiale. Leurs années de planification minutieuse ont permis à nos participants de recevoir leurs pensions dans leur intégralité et dans les délais prévus, comme promis. Au nom des dirigeants, nous sommes convaincus que le Régime des CAAT et son personnel seront à la hauteur des défis qui nous attendent et continueront à renforcer la vigueur du Régime.

M. Don Smith,
Président
(à la gauche)

M. Scott Blakey,
Vice-président



L'accent mis par le Régime des CAAT sur la sécurité des prestations a assuré que le Régime soit robuste, même en ces temps exceptionnels.

Bien que 2019 ait été une année exceptionnelle en ce qui a trait à la performance du Fonds, avec des rendements nets de 15,5 %, poussant ainsi notre taux de rendement annuel net moyen sur dix ans à 10 %, les événements du premier trimestre de 2020 ont considérablement changé les perspectives à court terme. Heureusement, nous nous sommes préparés à l'inattendu.

Au cours de la dernière décennie, le Régime des CAAT a régulièrement et méthodiquement constitué ses réserves de financement pour se prémunir contre les fluctuations imprévues du marché et d'autres risques. Il s'agit d'un moyen important de renforcer la vigueur du Régime et de veiller à ce que les prestations soient toujours sûres.

La constitution d'importantes réserves de financement est conforme à l'accent mis par le Régime sur la sécurité des prestations et est guidée par sa Politique de financement. Les résultats de l'évaluation actuarielle

du 1^{er} janvier 2020 démontrent que la situation financière du Régime est saine. Sur la base d'hypothèses raisonnables concernant l'avenir, le Régime est capitalisé à 118 % sur la base de la continuité de l'exploitation, et dispose d'une réserve de financement de 2,9 milliards de dollars. En outre, la capacité du Régime à lisser, ou à moyenner, les rendements des placements sur cinq ans signifie qu'il dispose de 865 millions de dollars de réserves supplémentaires. Notre stabilité et notre approche sûre assurent la tranquillité d'esprit de nos participants dans un monde incertain.

Le Régime a déposé l'évaluation au 1^{er} janvier 2020 auprès de l'organisme de réglementation, créant ainsi une fenêtre de trois ans jusqu'à ce qu'il soit obligé de déposer à nouveau. Cette période nous permet alors de choisir la date du prochain dépôt et constitue un moyen supplémentaire de guider le

Régime dans les périodes de volatilité à court terme. Le dépôt de l'évaluation signifie également que les prestations conditionnelles, à dire les augmentations conditionnelles à titre de protection contre l'inflation et les augmentations du salaire moyen dans l'industrie dans le cas de DBplus, seront accordées jusqu'en 2023 au minimum. Ceci permet au Régime de maintenir son engagement envers l'amélioration des prestations, conformément à sa Politique de financement.

Le Régime effectue une étude de modélisation de la gestion actif-passif de façon régulière pour valider ses projections financières en fonction de divers scénarios économiques et démographiques. L'étude de 2019 a confirmé que le Régime peut composer avec d'importants ralentissements des marchés et rester entièrement capitalisé.

Notre souci constant envers l'amélioration de la sécurité des prestations fait du Régime des CAAT l'un des régimes de retraite les plus durables au Canada.

Un Régime pour tout le Canada

Le Régime des CAAT avantage le Canada en s'adaptant pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre

de lieux de travail et, à plus long terme, en réduisant la dépendance des personnes âgées à l'égard des programmes sociaux du gouvernement. Grâce à DBplus, le Régime des CAAT permet à un plus grand nombre de participants, y compris ceux qui travaillent à temps partiel ou à titre contractuel, de bénéficier d'une pension viagère sûre.

Pendant leurs années de travail, les participants du Régime des CAAT se soucient moins de leur épargne-retraite, surtout pendant les périodes de volatilité. Cela leur profite, tant à eux qu'à leurs employeurs, en réduisant le stress financier qui affecte négativement la santé et la productivité des employés. Le fait de savoir qu'ils disposent d'un revenu de retraite prévisible donne aux participants la confiance nécessaire pour prendre leur retraite au moment qui leur convient et pour dépenser leur pension mensuelle dans leur communauté locale. Ces facteurs, associés à la longue et solide expérience du Régime des CAAT, à son expertise et à son modèle de gouvernance paritaire, ont suscité l'enthousiasme et le soutien des employeurs, y compris de leurs conseils d'administration ainsi que des syndicats et de leurs membres.

Bien que DBplus n'ait été mis à la disposition de tous les lieux de travail canadiens qu'en 2019, plus de 15 000 participants auprès de 31 employeurs y ont déjà adhéré. Le Régime des CAAT compte désormais des participants

Les pensions demeurent sûres



« Notre souci constant envers l'amélioration de la sécurité des prestations fait du Régime des CAAT l'un des régimes de retraite les plus durables au Canada. »

de toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, et ces participants proviennent de neuf industries représentant les secteurs privé, public et à but non lucratif. Le Régime bénéficie également du soutien et de la participation de 14 syndicats. L'accueil d'autres groupes continuera à renforcer la vigueur du Régime.

DBplus est une innovation qui est arrivée en temps opportun pour répondre aux besoins d'un nombre croissant d'employés et d'employeurs. Notre équipe de professionnels est ravie d'œuvrer pour une solution de retraite conçue pour tout le Canada.

Derek W. Dobson,
Chef de la direction et gestionnaire du Régime

Les participants font confiance au Régime de retraite des CAAT pour gérer les risques liés à la démographie, à l'économie et au marché des placements – qui sont associés au versement de rentes pendant des décennies – afin qu'ils puissent planifier leur retraite en sachant que leur rente viagère est prévisible et sure.

Les renseignements qui suivent donnent la perspective de la direction sur la situation financière et les activités du Régime de retraite des CAAT. Cette perspective comprend des données historiques et des énoncés prospectifs avec des hypothèses, des risques connus et inconnus et d'autres incertitudes. Les résultats réels du Régime différeront probablement de ceux prévus. La présente section doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE
DE 2019**

Les efforts du Régime sont axés sur quatre principes stratégiques : la sécurité des prestations, la valeur des prestations acquises par rapport aux taux de cotisation, la stabilité des cotisations et l'équité entre les groupes de participants. En 2019, nous avons respecté toutes nos mesures de réussite et de progrès par rapport à notre plan stratégique.

	Mesure de réussite	Résultat en 2019	
Sécurité des prestations	La situation financière du Régime est solide, et nous sommes convaincus que nous respecterons nos obligations et nos engagements en matière de retraite aujourd'hui, demain et au-delà.	Le Régime est capitalisé à hauteur de 118 % et se situe au niveau 4 de sa politique de financement.	✓
	Le rendement net à long terme des placements du Régime est supérieur au taux d'actualisation prévu dans son évaluation actuarielle.	Taux de rendement net des placements sur dix ans de 10 %, soit bien supérieur au taux d'actualisation de 5,15 %.	✓
	Grâce à la croissance et à la diversification des participants, la santé financière et les résultats à long terme du Régime s'améliorent.	Le nombre de participants a augmenté de 23 %, dont 16 % des nouveaux adhérents issus de neuf industries en dehors du secteur collégial.	✓
	S'appuyant sur des hypothèses réalistes, les projections financières du Régime prévoient un raffermissement progressif de la sécurité des prestations au fil du temps.	La situation financière du Régime devrait s'améliorer, malgré la baisse du rendement attendu des placements.	✓
	Nous comprenons parfaitement les risques qui pourraient influencer sur la viabilité du Régime et avons des plans pour les gérer et les atténuer.	Un programme de gestion stratégique du risque est en cours d'amélioration afin d'inclure davantage de facteurs.	✓
	Nos participants et nos employeurs ont confiance quant à la durabilité du Régime.	98 % des participants ayant exprimé une opinion et 100 % des employeurs estiment que le Régime est durable.	✓
Valeur des prestations	Maintien de l'appui élevé des participants et des employeurs à l'égard de la valeur des cotisations.	95 % des participants estiment que la valeur des cotisations est excellente, bonne ou raisonnablement bonne. 84 % des directeurs financiers apprécient la valeur des cotisations versées au Régime.	✓
	Nous donnons un préavis d'au moins 10 mois de toute modification des prestations conditionnelles.	Les majorations des prestations conditionnelles seront accordées jusqu'en 2023 au minimum.	✓
	Nous investissons dans les améliorations opérationnelles souhaitées, tout en gérant les coûts à long terme.	Le site Web DBplus.ca ainsi que les outils d'estimation de la rente ont été lancés en 2019.	✓

	Mesure de réussite	Résultat en 2019	
Valeur des prestations	Nous cherchons à maintenir l'appui élevé des participants et des employeurs à l'égard : • de la priorité donnée par le Régime à la sécurité des prestations, de l'expertise, de la participation à la gouvernance, de la confiance, des décisions en matière de gouvernance, y compris la croissance, et de l'appui à la défense des intérêts; • de la satisfaction à l'égard des services du Régime.	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les répondants ayant exprimé une opinion, 97 % ont exprimé une opinion positive dans le cadre des sondages auprès des participants et employeurs. Voir la page 36. • 98 % des participants sont très satisfaits, satisfaits ou assez satisfaits de la qualité des services offerts par le Régime. 	✓
	Nous offrons une solution attrayante aux employeurs et aux participants qui veulent réduire le stress, les coûts et les risques associés à leur régime de retraite ou d'épargne-retraite actuel.	12 organisations ont adhéré au Régime aux termes de la conception DBplus. 8 000 nouveaux participants et un milliard de dollars d'actifs supplémentaires sont issus des fusions de régimes de retraite réalisées.	✓
	Les niveaux de cotisation sont suffisants pour réduire au minimum la probabilité que le Régime atteigne le niveau 1 (déficit).	La probabilité que le Régime reste entièrement capitalisé dans 20 ans est de 97 %.	✓
Stabilité des cotisations	En ce qui a trait à la conception DBprime, il y a atténuation du risque d'une hausse des cotisations dans les cinq ans suivant la réduction des cotisations de stabilité.		
	Nous donnons un préavis d'au moins 10 mois de tout changement du taux de cotisation à la conception DBprime.	Les taux de cotisation DBprime demeureront à leur niveau actuel jusqu'à la fin 2023.	o.
Équité entre les groupes de participants	Les participants de différentes générations et de différentes cohortes peuvent s'attendre à toucher un montant comparable de prestations à la retraite pour chaque dollar qu'ils ont versé au Régime.	Notre analyse confirme que les prestations versées sont comparables parmi tous les groupes de participants.	✓
	Le Régime prévoit des augmentations conditionnelles à titre de protection contre l'inflation régulières aux participants retraités.	Les augmentations à titre de protection contre l'inflation ont été accordées jusqu'en 2023 au minimum.	✓
	Le Régime prévoit des augmentations conditionnelles basées sur l'indice du salaire moyen dans l'industrie aux participants DBplus.	Les augmentations SMI ont été accordées jusqu'en 2023 au minimum.	✓

Faits saillants en 2019

61 400
participants

- 39 900 actifs
- 19 300 retraités
- 2 200 avec rente différée

AUGMENTATION DE
↑ 23 %
PAR RAPPORT À
L'ANNÉE DERNIÈRE

Augmentation nette de
11 400
participants

- 9 400 participants provenant de nouveaux employeurs
- 2 000 participants provenant d'employeurs existants, y compris des employés à temps partiel et à titre contractuel.

76 employeurs
au 1^{er} janvier 2020
y compris les sociétés
filiales



NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS À LA FIN DE L'ANNÉE



Capitalisé à **118 %**
sur une base de continuité

Le taux d'actualisation a été réduit à **5,15 %**
pour refléter la baisse des taux d'intérêt et atténuer le risque d'une diminution du rendement des placements à long terme.



2,9 \$ milliards de dollars
à titre de protection contre une baisse des marchés d'investissement et les chocs démographiques

Actif net de **13,5 \$** milliards de dollars



Retour net des placements :

10 % annualisé sur 10 ans **16 %** en 2019

Capitalisation du régime

La raison d'être du Régime des CAAT est de verser des rentes viagères à ses participants. Ainsi, le maintien d'une capitalisation adéquate du Régime est essentiel pour assurer la sécurité des prestations promises et pour préserver la capacité du Régime d'accorder des bonifications aux prestations selon sa situation financière, comme la protection contre l'inflation.

LA CAPITALISATION DU RÉGIME DEMEURE ADÉQUATE ET PERMET DE SÉCURISER LES PRESTATIONS COMME SUIV :

- stratégie complète de gestion du risque : entre autres, la tenue d'analyses constantes et détaillées sur les données du Régime, la situation économique, les modifications législatives portant sur les retraites et les évolutions démographiques à prévoir et à gérer;
- utiliser des hypothèses réalistes et prudentes au sujet de la longévité et du profil démographique des participants, du rendement à long terme des placements, ainsi que de l'inflation;
- aux termes de la conception DBprime, établir des taux de cotisation de base appropriés aux prestations acquises;
- établir les taux de cotisation de stabilité des participants de la conception DBprime à l'ordre requis pour satisfaire aux niveaux souhaités de sécurité des prestations;
- maintenir des réserves de capitalisation suffisantes pour amortir les chocs économiques et démographiques;
- investir les cotisations dans une gamme variée d'instruments financiers appropriés pour les obligations du Régime;
- évaluer les possibilités de croissance qui bonifient l'efficacité et la solidité du Régime.

Selon la dernière évaluation actuarielle, le Régime est capitalisé à hauteur de 118 %

Selon la dernière évaluation actuarielle déposée au 1^{er} janvier 2020, le Régime des CAAT est capitalisé à hauteur de 118 % sur une base de continuité. Cela signifie que, pour chaque dollar de prestation promise, le Régime a mis 1,18 \$ dans la caisse de retraite.

La situation de capitalisation n'est qu'une des mesures de la santé financière du Régime des CAAT. Les autres éléments comprennent les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation telles que le taux d'actualisation, les réserves de financement et les données démographiques du Régime.

Conformément à la Politique de financement, les prestations conditionnelles ont été accordées jusqu'en 2023 au minimum grâce à la forte situation de capitalisation du Régime :

- les augmentations annuelles à titre de protection contre l'inflation seront accordées aux rentes en cours de versement;
- les augmentations au titre du salaire moyen dans l'industrie seront accordées aux rentes DBplus des participants actifs;
- le taux d'ajustement pour retraite anticipée subventionné appliqué aux rentes des participants DBplus qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans demeure à 3 % par année.

Le Régime est robuste et les prestations demeurent sûres

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Au 1^{er} janvier 2020



Les chiffres ne correspondent pas en raison de l'arrondissement.

L'évaluation actuarielle du Régime des CAAT est :

- une détermination ponctuelle de la santé financière du Régime, en comparant le passif du Régime (cout des futures pensions) à son actif, y compris les futures cotisations, avec la moyenne des rendements des placements (lissée) sur cinq ans;
- calculé selon le principe de continuité, c'est-à-dire en supposant que le Régime restera en vigueur indéfiniment;
- préparé par un actuaire indépendant
- fondé sur des hypothèses réalistes quant à la longévité des participants, aux revenus futurs, aux conditions économiques et au rendement des placements
- déposé tous les trois ans auprès des autorités de réglementation fédérales et provinciales

La croissance du Régime renforce les réserves de financement, améliorant ainsi la sécurité des prestations

Les réserves de capitalisation du Régime ont augmenté pour atteindre 2,9 milliards de dollars; 0,8 milliard de dollars supplémentaires seront comptabilisés dans les futures évaluations actuarielles par le biais des gains de placement reportés, soit le lissage des actifs. L'adhésion de nouveaux employeurs et de nouveaux participants en 2019 a permis au Régime de majorer ses réserves de 0,4 milliard de dollars.

Ces réserves constituent un outil qui assure la sécurité des prestations et la stabilité à long terme des taux de cotisation DBprime, en permettant d'absorber l'impact d'une baisse des marchés boursiers, ou encore d'une croissance plus forte que prévu des obligations financières en raison des changements démographiques.

Projections testées au moyen de la modélisation de la gestion actif-passif

Le Régime effectue une étude de modélisation de la gestion actif-passif (GAP) au moins tous les trois ans pour valider ses projections financières en fonction de divers scénarios économiques et démographiques. La tenue régulière de ces études assure une planification prudente et l'évaluation des possibilités et des risques émergents. Une étude GAP complète a été menée en 2019 et a confirmé que la répartition des actifs du Régime est conforme à l'accent mis sur la sécurité des prestations.

La réduction du taux d'actualisation renforce la robustesse du Régime

Au moins une fois par année, les dirigeants du Régime passent en revue les hypothèses économiques et démographiques servant aux prévisions de financement, afin de s'assurer de leur réalisme et de leur adéquation par rapport à la tolérance au risque du Régime et par rapport à l'objectif primordial visant la sécurité des prestations.

Le taux d'actualisation est une hypothèse clé basée en partie sur le rendement attendu des placements du Régime au cours des 20 prochaines années, ajusté pour refléter la tolérance au risque du Régime et l'accent qu'il met sur la sécurité des prestations.



sont essentielles pour sécuriser les pensions

- Espérance de vie moyenne de 89 ans
- Taux d'actualisation de 5,15 %

En ce qui concerne l'évaluation au 1^{er} janvier 2020, le taux d'actualisation a été abaissé de 5,5 % à 5,15 % pour tenir compte de la baisse prévue du rendement des marchés mondiaux. Ce taux d'actualisation plus faible réduit légèrement la situation de capitalisation du Régime en 2020, mais augmente toutefois la probabilité que la situation de capitalisation s'améliore à l'avenir, car il est plus probable que les rendements futurs des placements dépassent ce taux d'actualisation réduit. Toutes choses égales d'ailleurs, chaque année où le rendement des placements du Régime dépasse le taux d'actualisation, la santé financière du Régime s'améliorera.



LA PROBABILITÉ QUE LE RÉGIME RESTE ENTIÈREMENT CAPITALISÉ AU COURS DES 20 PROCHAINES ANNÉES

Selon la modélisation de l'actif-passif qui mesure les principaux risques financiers et démographiques et évalue la santé à long terme du Régime.

L'évaluation suppose que les participants qui prennent leur retraite maintenant vivront en moyenne jusqu'à 89 ans.

Chaque évaluation comprend une hypothèse d'espérance de vie adaptée au profil démographique des participants du Régime, d'après les résultats récents. L'évaluation au 1^{er} janvier 2020 suppose que les participants qui prendront leur retraite en 2020 vivront en moyenne jusqu'à 89 ans et toucheront leur rente jusqu'à cet âge. L'espérance de vie des générations futures de participants au Régime repose sur les tables de mortalité révisées de 2014 de l'Institut canadien des actuaires et sur une échelle d'amélioration de la mortalité qui prévoit d'autres augmentations de la longévité.

L'ajustement par lissage permet d'aligner l'actif sur le passif à long terme

Aux fins de l'évaluation actuarielle, une méthode de lissage est utilisée pour étaler et amortir sur une période de cinq ans les gains et les pertes d'investissement annuels. Le lissage de l'actif est utilisé dans le cadre des évaluations de régimes de retraite, car il harmonise mieux les rendements volatils potentiels avec les objectifs à long terme de stabilité de la capitalisation et des cotisations. L'ajustement par lissage au 1^{er} janvier 2020 crée un coussin pour les réserves d'évaluation future de 0,8 milliard de dollars, auquel s'ajoutent des réserves de capitalisation de 2,9 milliards de dollars.

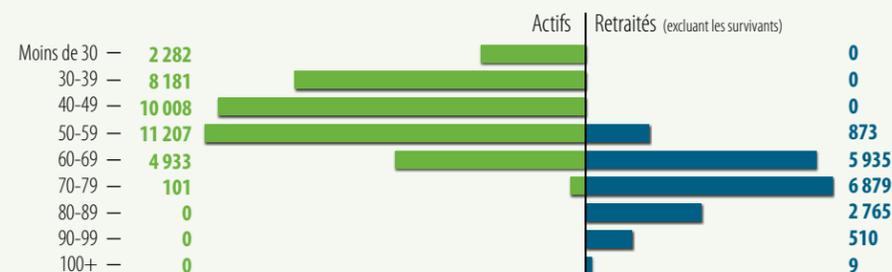
SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Résultats concernant la capitalisation selon l'approche de continuité (sur une base cumulative modifiée)	1 ^{er} janvier 2020 Évaluation déposée
VALEUR DES ACTIFS : (en millions de dollars)	
Valeur marchande des actifs nets	13 482
Lissage des résultats	(865)
Valeur actuelle des cotisations futures	
Cotisations de base – DBprime	3 597
Cotisations supplémentaires – DBprime	1 293
Cotisations de base – DBplus	1 309
Valeur actuarielle totale des actifs	18 816
Passifs relatifs aux prestations acquises	11 262
Valeur actuelle des prestations futures des participants actifs	
DBprime	3 664
DBplus	950
Provisions pour les majorations à titre d'indexation jusqu'en 2023 pour les services admissibles à l'indexation conditionnelle	83
Provisions actuarielles totales	15 959
Réserve de capitalisation – avec lissage	2 858

Les montants ci-dessus ont été arrondis.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Le Régime poursuit sa croissance et affiche un bon ratio participants actifs/retraités



À l'exclusion des participants ayant une rente différée et de ceux qui ont cessé de travailler, mais qui n'ont pas mis fin à leur participation.

UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT QUI VEILLE À LA ROBUSTESSE DU RÉGIME ET À L'ÉQUITÉ DES DÉCISIONS

Depuis sa création en 2006, la Politique de financement du Régime de retraite des CAAT contribue à la gestion des périodes de volatilité afin de maintenir la viabilité du Régime à long terme. Elle s'appuie sur les principes fondamentaux du Régime, à savoir le versement des prestations garanties et conditionnelles, ainsi que l'engagement à traiter équitablement les différents groupes et générations. Avec le lancement de DBplus, la politique a été mise à jour en 2018 afin d'intégrer le financement de nos deux conceptions du Régime, s'appuyant toutes deux sur ces mêmes principes.

La Politique de financement définit pour le Régime six niveaux de santé financière et établit des lignes directrices permettant aux dirigeants du Régime d'utiliser les réserves, les cotisations de stabilité (pour la conception DBprime) et les prestations conditionnelles pour gérer les périodes de volatilité, maintenir la viabilité du Régime à long terme et garantir les prestations tout en assurant l'équité entre les participants.

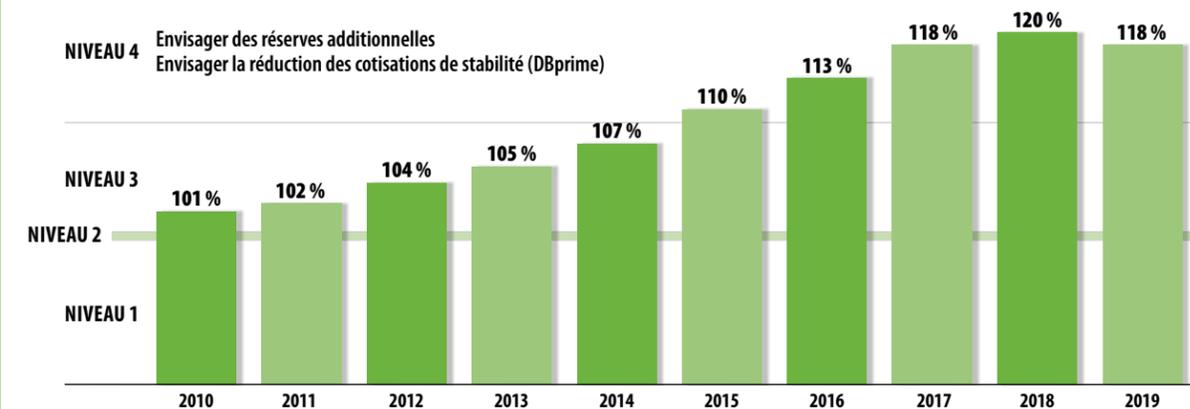
Chaque évaluation actuarielle déposée permet de déterminer la situation de capitalisation du Régime et de savoir à quel niveau il se situe, selon la Politique de financement. Selon l'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2020, le Régime demeure au niveau 4 de la Politique de financement. À ce niveau, les dirigeants du Régime disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour déterminer la meilleure façon d'utiliser les réserves. Il est ainsi possible de combiner diverses options comme réduire les cotisations de stabilité (pour la conception DBprime), constituer des réserves supplémentaires et financer par anticipation des prestations conditionnelles. Les dirigeants du Régime ont jugé prudent de constituer des réserves additionnelles afin de contrer la volatilité persistante des marchés financiers, et ainsi de maintenir la robustesse du Régime et de garantir les prestations.

LE RÉGIME DEMEURE AU NIVEAU DE CAPITALISATION 4

NIVEAU 6 Envisager une amélioration des prestations
Envisager une réduction des cotisations de base (DBprime)

NIVEAU 5 Envisager des réserves additionnelles
Envisager la réduction des taux de cotisation de stabilité, de 1 % à 0 % (DBprime)

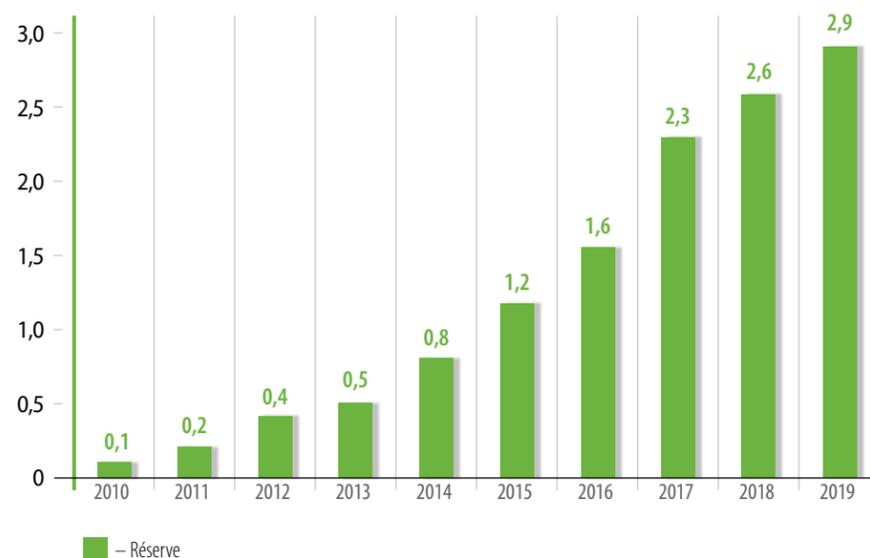
NIVEAU 4 Envisager des réserves additionnelles
Envisager la réduction des cotisations de stabilité (DBprime)



Au 31 décembre. Le sommaire de la Politique de financement se trouve à la page 47.

ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION (au 31 décembre)

De 2010 à 2019 (en milliards de dollars) selon l'approche de continuité

**Ajustements à la capitalisation :**

- Le taux de cotisation DBprime a augmenté de 1 % en 2008, 2009 et 2010
- Le taux de cotisation DBprime a augmenté de 0,8 % en 2012, et de 0,4 % en 2013 et 2014 afin de compenser l'augmentation des coûts relatifs à la longévité

Modifications apportées au Régime

En 2019, le Régime des CAAT a continué à élargir l'accès au Régime dans tout le Canada, à mesure que l'on prenait conscience de la conception de DBplus et des nombreux avantages qui en découlent.

La conception DBplus primée offre un revenu de retraite sûr provenant d'un régime de retraite à prestations déterminées (PD), ainsi que d'autres caractéristiques précieuses telles que les prestations de conjoint survivant et la protection contre l'inflation; le tout offert à un taux de cotisation fixe. Les employeurs participants peuvent désormais offrir à leurs employés un régime à prestations déterminées de grande valeur, tout en simplifiant la charge administrative et en bénéficiant de l'élimination des risques associés aux coûts, du risque bilanciel, et du risque fiduciaire. Les participants DBplus peuvent compter sur un revenu de retraite prévisible et sûr, qui est indépendant de la santé financière à long terme de leur employeur. Les participants n'ont pas à prendre complexes en matière de placements, ni à s'inquiéter des fluctuations des marchés boursiers à l'approche de l'âge de la retraite. Ils n'ont pas non plus à s'inquiéter d'épuiser leur pension, car les rentes du Régime des CAAT sont versées à vie.

Le Régime des CAAT a accueilli 12 nouveaux employeurs en 2019. Le 1^{er} janvier 2020, 18 employeurs de plus ont adhéré. Il s'agit d'organisations à but lucratif et non lucratif issues de divers secteurs, notamment les médias, les services sociaux et l'éducation.

La croissance du nombre de participants et leur diversification renforcent la vigueur et la sécurité du Régime grâce à la mutualisation des risques et aux gains d'efficacité grâce aux économies d'échelle. Pour être prise en considération, l'adhésion d'une organisation doit se faire dans l'intérêt du Régime, sur la base de critères établis par les dirigeants du Régime.

Les organisations peuvent demander à adhérer au Régime des CAAT sur une base de continuité, que ce soit pour tous, un ou plusieurs groupes d'employés et elles disposent d'options concernant tout régime d'épargne-retraite existant.

Les organisations disposant d'un régime à prestations déterminées peuvent demander une fusion avec le Régime des CAAT afin de transférer les prestations de retraite passées (soit le passif) de ce régime au Régime des CAAT, ainsi que les actifs que le Régime des CAAT juge nécessaires pour financer ce passif à long terme. Le Régime des CAAT exige que le transfert se fasse sur une base de neutralité des coûts et des risques, de manière à ne pas nuire à la situation de capitalisation du Régime et à la sécurité des prestations des participants actuels.

Les organisations dotées d'un régime à cotisations déterminées peuvent choisir de clore ce régime, ce qui donne aux participants la possibilité individuelle de transférer leurs fonds au Régime des CAAT pour accroître la sécurité de leur pension et de leurs prestations viagères.

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

(en milliards de \$, à la fin de chaque année)

**CHANGEMENT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE 2019**

(en millions de dollars)

Actif net au 31 décembre 2018	10 818
Revenu de placement	1 731
Cotisations	539
Transfert des actifs du régime de retraite	1 006
Prestations	(515)
Frais d'administration des retraites	(28)
Dépenses relatives à la gestion des placements	(8)
Augmentation nette de l'actif disponible pour les prestations	2 725
Actif net au 31 décembre 2019	13 543

Les montants ci-dessus ont été arrondis.

La croissance du nombre de participants et la diversification de ceux-ci sont bénéfiques pour toutes les parties prenantes

Le Régime des CAAT travaille en collaboration avec les employeurs potentiels et les groupes de participants, tout en adhérant à ses principes en matière de transparence, pour fournir les informations dont les décideurs ont besoin. Le Régime agit donc comme un tiers neutre lors de négociations collectives en matière de pensions.

Le Régime des CAAT a achevé plusieurs fusions de régimes de retraite, dont la première fusion d'une organisation du secteur privé

La Torstar Corporation

En décembre 2019, environ 900 millions de dollars d'actifs ont été transférés des huit régimes de retraite à prestations déterminées de la Torstar Corporation au Régime des CAAT, à la suite de l'accord de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Il s'agissait de la dernière étape du processus de fusion qui a débuté en 2018 après que 97 % des participants du régime à prestations déterminées de Torstar aient voté en faveur de la fusion. C'était la première fois qu'un régime de retraite à employeur unique du secteur privé fusionnait avec un régime de retraite conjoint au Canada.

DBplus a été reconnu pour sa conception innovante et le Régime des CAAT pour son leadership dans le secteur des pensions

En 2019, le Régime des CAAT a été finaliste des prix d'excellence et d'innovation de 2019 décernés par Pensions & Investments et la DCIIA (Defined Contribution Institutional Investment Association). Le prix récompense les cadres de régimes à cotisations déterminées qui entreprennent des projets créatifs et inhabituels pour obtenir des résultats positifs pour les participants. Le Régime des CAAT a été reconnu pour la conception DBplus, soit un régime de retraite à prestations déterminées assorti d'un taux de cotisation fixe.

Le chef de la direction et gestionnaire du Régime a également reçu le Prix de leadership de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) pour les améliorations fondamentales qu'il a apportées dans le secteur des pensions.

La Presse Canadienne

Le 1^{er} juillet 2019, La Presse Canadienne a adhéré à DBplus après que les participants de ses régimes à prestations déterminées aient voté à 100 % en faveur de la proposition de fusion des régimes de retraite. Suite à l'accord de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, environ 100 millions de dollars d'actifs ont été transférés des deux régimes à prestations déterminées de La Presse Canadienne vers le Régime des CAAT en décembre 2019.

Le Régime des CAAT accueillera des employeurs du secteur juridique

Les dirigeants du Régime ont autorisé une entente avec l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC), ouvrant ainsi la voie à l'adhésion d'autres sociétés de la profession juridique au Régime des CAAT à l'avenir. Dans l'entente proposée, l'AABC, au moyen de sa marque Financière des avocates et des avocats, fera la promotion de DBplus à des cabinets partout au Canada. La date cible d'entrée en vigueur pour les cabinets juridiques est le 1^{er} juillet 2020. Un cabinet juridique a déjà adhéré avant que l'entente d'affinité ne soit en vigueur.

Modifications apportées au Texte du Régime

En 2019, le Comité de parrainage a approuvé une série de modifications au Texte du Régime afin d'étendre les facteurs du salaire moyen dans l'industrie conditionnel et de retraite anticipée pour les participants de la conception DBplus (conformément à la politique de financement du Régime), de mettre à jour le nom de l'organisme de réglementation des régimes de retraite de l'Ontario, de prévoir des exigences minimales standards dans les autres autorités compétentes du Canada, d'ajouter de nouveaux employeurs participants au document et d'apporter des corrections mineures. Aucune des modifications n'a eu d'incidence sur les droits aux prestations.

Dans le cadre de son engagement envers la transparence, le Régime des CAAT a publié la plus récente version de ce document sur son site Web, accompagné d'un document indiquant les changements apportés à la version antérieure du texte du Régime.

« Le lancement de DBplus nous a enfin donné la possibilité d'offrir la promesse d'une pension sûre au personnel de SHARE. Notre adhésion au Régime des CAAT cadre avec notre engagement à offrir un milieu de travail durable, syndiqué et rémunéré au salaire de subsistance. DBplus est durable et transférable, et les activités de défense d'intérêts du Régime des CAAT en faveur des pensions à prestations déterminées au Canada sont alignées nos valeurs en tant qu'organisation. »

– Kevin Thomas, Président-directeur général de l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE)

« Il existe un besoin criant pour un régime comme DBplus, car de nombreux membres de la communauté juridique canadienne – du personnel administratif de petites entreprises aux associés des grandes entreprises – n'ont accès à aucun régime de retraite. L'accord d'affinité entre la Financière des avocates et des avocats permettra à ceux-ci de se constituer un revenu de retraite sûr. »

– Dawn Marchand
Présidente et directrice générale,
Association d'assurance du
Barreau canadien/Financière
des avocates et des avocats

Les membres de l'équipe de gestion des pensions qui travaille avec les employeurs, les organismes réglementaires et les parties prenantes externes pour permettre la croissance du Régime en conformité avec toutes les lois canadiennes.



Le programme de placements du Régime de retraite des CAAT est conçu pour assurer un rendement suffisant à long terme et protéger les prestations de retraite, et ce à un niveau de risque raisonnable à l'égard des objectifs stratégiques du Régime.

L'équipe de professionnels de l'investissement met en œuvre la stratégie de placement énoncée par le Conseil des fiduciaires. L'équipe fait des recommandations au Conseil sur la composition de l'actif du Régime, au moyen d'études périodiques de modélisation de l'actif-passif.

La stratégie d'investissement du Régime se réalise à l'aide de relations avec les gestionnaires de placements externes, de placements dans des fonds du marché privé et de co-investissements (investissements directs dans des sociétés privées aux côtés d'un investisseur principal).

La diversification du portefeuille est un élément fondamental de gestion des risques

Le portefeuille de placement du Régime se divise en trois grandes catégories: les instruments sensibles aux taux d'intérêt, les instruments sensibles à l'inflation et les instruments d'amélioration du rendement.

Les instruments sensibles aux taux d'intérêt et ceux qui sont sensibles à l'inflation aident à compenser les répercussions des variations des taux d'intérêt et de l'inflation sur l'évaluation des paiements des rentes du Régime. Les classes d'actifs sensibles aux taux

d'intérêt comprennent les obligations à long terme et universelles alors que les classes d'actifs sensibles à l'inflation comprennent les actifs réels (immobilier et infrastructure), les obligations à rendement réel et les produits de base.

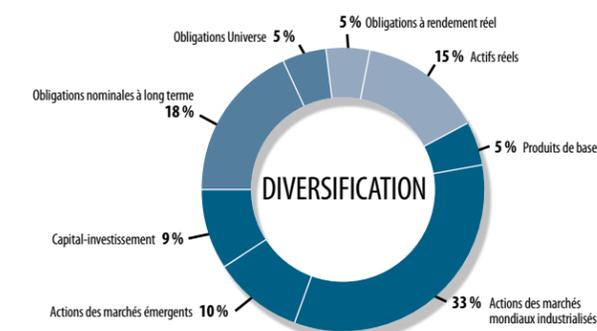
Les actifs améliorant le rendement, comprenant des actions publiques et privées, aident le Régime à atteindre son taux de rendement prévu et à maintenir des taux de cotisation adéquats et stables pour les participants et employeurs.

Composition de l'actif

Les fonds de la caisse sont bien diversifiés et investis dans diverses catégories d'actifs.

Le Régime effectue une étude de modélisation de la gestion actif-passif (GAP) au moins tous les trois ans pour valider ses projections financières en fonction de divers scénarios économiques et démographiques

COMPOSITION DE L'ACTIF BIEN DIVERSIFIÉE



Les chiffres ont été arrondis; par conséquent leur addition ne totalise pas 100 %.

Gestion des placements

Julie Cays
Chef des placements

afin de déterminer s'il doit modifier la composition de son actif. Une étude GAP complète a été menée en 2019. Sur la base des résultats de l'étude, l'énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) a été revu et mis à jour. La politique de répartition des actifs à long terme n'a pas été modifiée. Le point de référence du portefeuille d'actifs réels a été ajusté pour refléter la baisse des rendements futurs attendus des investissements en actifs réels à l'échelle mondiale et l'obligation de couvrir une partie de l'exposition au risque de change dans les instruments d'amélioration du rendement a été supprimée.

Partenaires stratégiques

L'équipe des placements du Régime des CAAT supervise la mise en œuvre et le suivi de la composition de l'actif auprès de plus de 50 gestionnaires de fonds et de placements dont les activités s'étendent sur des sociétés ouvertes ou fermées. Les co-investissements en capital-investissement, en biens immobiliers et en infrastructures continuent eux aussi de jouer un rôle prépondérant dans le portefeuille du Régime.

Aux fins de la sélection de gestionnaires de fonds et de placements ainsi que de partenaires de coinvestissement à recommander au Comité du portefeuille du Conseil des fiduciaires, ainsi que de leur surveillance continue, l'équipe chargée des placements adopte des processus rigoureux de contrôle préalable. De cette façon, l'équipe peut retenir les services de gestionnaires de fonds et de placements qui répondent aux critères suivants :

- des intérêts compatibles à ceux du Régime;
- des équipes unies et très performantes;
- de solides feuilles de route établies à l'aide de stratégies de placements convaincantes et durables; et
- en ce qui concerne les fonds d'investissement, une volonté d'accorder aux investisseurs des droits et des protections raisonnables.

Dans le cadre de ces processus, qui varient selon les catégories de placements dans les sociétés cotées et fermées et les coinvestissements, une foule de facteurs liés à l'entreprise sont pris en considération : la structure, l'effectif, la stratégie et le processus d'investissement, les caractéristiques du portefeuille, la place accordée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Revue des marchés en 2019

En 2019, les marchés des actions ont émergé avec force des perturbations politiques qui ont entravé les marchés en 2018, notamment les incertitudes associées au Brexit et la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine.

Au Canada, l'indice composé S&P/TSX a avancé de 22,9 % sur un an. Les rendements dans 10 des 11 secteurs ont été exceptionnels; seul le secteur des soins de santé a connu des pertes.

Aux États-Unis, l'indice S&P 500 a augmenté de 24,8 % en dollars canadiens. Cette croissance a été soutenue par

Le rendement du Régime sur dix ans a permis d'augmenter de 1,5 milliard de dollars la valeur de l'actif du Régime par rapport au rendement de son portefeuille de référence.

trois réductions distinctes de 25 points de base des taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine, effectuées pour se prémunir contre les effets potentiels d'une guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine.

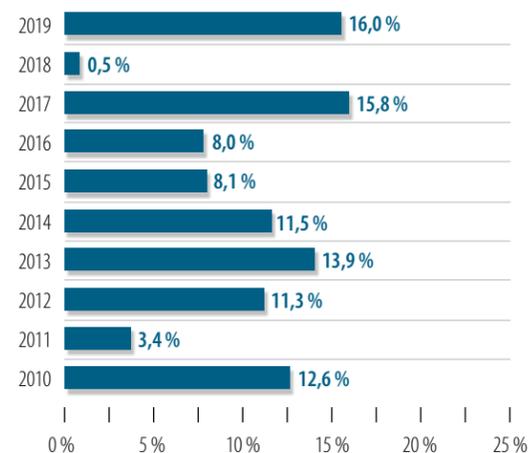
Les marchés développés d'Europe et d'Asie ont également enregistré de bons rendements totaux, en hausse de 15,8 % en dollars canadiens. Les marchés émergents ont enregistré une hausse de 12,4 % en dollars canadiens.

En 2019, le taux d'intérêt de la Banque du Canada est resté stable à 1,75 %. Toutefois, les rendements des obligations à long terme ont considérablement baissé; en conséquence, l'indice de référence des obligations à long terme canadiennes a gagné 12,7 % en 2019.

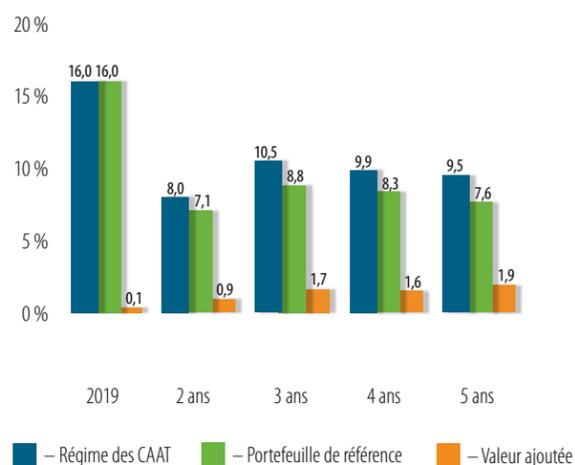
Au cours de l'année, le dollar canadien a gagné 5,0 % par rapport au dollar américain et 7,4 % par rapport à l'euro.

TAUX DE RENDEMENT ANNUELS

(net des frais de gestion des placements)



RENDEMENT NET COMPARÉ AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE



Rendement solide axé sur la croissance à long terme

Les actifs du Régime s'élevaient à 13,5 milliards de dollars à la fin de 2019, par rapport 10,8 milliards de dollars à la fin de 2018. Le fonds a enregistré un rendement de 16,0 %, déduction faite des frais de gestion, sur la période d'un an, ce qui est nettement supérieur au taux d'actualisation de 5,5 % du Régime pour 2019, qui a été abaissé à 5,15 % lors de l'évaluation du 1^{er} janvier 2020, comme expliqué à la page 16.

Au cours des cinq dernières années, le Régime a enregistré un taux de rendement annualisé de 9,5 %, déduction faite des frais de gestion. Au cours des dix dernières années, le Régime a enregistré un rendement net annualisé de 10,0 %.

La performance de chaque catégorie d'actifs se mesure par rapport au rendement d'un portefeuille de référence, comme l'indique le tableau à la page 27. Les paragraphes suivants présentent des commentaires sur ce rendement.

Actions des marchés mondiaux industrialisés

La gestion du portefeuille d'actions des marchés mondiaux industrialisés est assurée par des gestionnaires ayant des mandats canadiens, américains, internationaux et mondiaux plus vastes. En 2019, le portefeuille a sous-performé l'indice de référence, les plus faibles rendements étant survenus au premier trimestre.

Le sous-portefeuille d'actions canadiennes a sous-performé l'indice composé S&P/TSX pour l'année. Ce portefeuille

RENDEMENT RÉEL VS. CIBLE DE CAPITALISATION

(Annualisé)

	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans
Rendement réel du Régime	13,9 %	6,1 %	8,6 %	7,9 %	8,3 %
Objectif de rendement réel	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Régime des CAAT vs Objectif de rendement réel	+9,4 %	+1,6 %	+4,1 %	+3,4 %	+3,8 %
Rendement nominal du Régime	16,0 %	8,0 %	10,5 %	9,5 %	10,0 %
Portefeuille de référence	16,0 %	7,1 %	8,8 %	7,6 %	8,5 %
Régime des CAAT vs portefeuille de référence	+0,1 %	+0,9 %	+1,7 %	+1,9 %	+1,5 %

* Le rendement réel est égal au rendement nominal, déduction faite de l'inflation.

Les chiffres ne correspondent pas en raison de l'arrondissement.

En termes absolus, toutes les catégories d'actifs ont contribué positivement au rendement en 2019, les actions des marchés mondiaux industrialisés, les obligations à long terme et les actifs réels étant les plus importants. Les catégories d'actifs de couverture des taux d'intérêt et de l'inflation ont rapporté 11,0 % au total, tandis que les instruments d'amélioration du rendement ont rapporté 20,5 %. La politique de couverture des risques de change du Régime a ajouté 1,8 % au rendement.

En 2019, le Régime a dépassé de 7 points de base son portefeuille de référence, déduction faite des frais. Au cours des dix dernières années, la gestion active du fonds du Régime a ajouté 1,5 %, déduction faite des frais, dépassant l'objectif de 0,7 % par année et ajoutant plus de 1,5 milliard de dollars en valeur au-dessus du point de référence.

est structuré autour d'actions plus stables et défensives. Ce positionnement signifie alors qu'il faut s'attendre à une sous-performance sur des marchés forts et positifs.

Le sous-portefeuille d'actions américaines du Régime a enregistré un rendement conforme à la référence pour 2019. La majorité du risque actif relève de mandats de gestion d'alpha portable. L'autre source principale de risque actif dans le portefeuille est une allocation aux actions à moyenne capitalisation. Cette exposition est obtenue par le biais d'un fonds passif négocié en bourse d'actions à moyenne capitalisation. Pour le trimestre et l'année, cette exposition a perdu de la valeur, car l'indice S&P Midcap a sous-performé l'indice S&P 500.

Le sous-portefeuille d'actions internationales du Régime a été structuré de manière à privilégier les actions de valeur par rapport aux actions de croissance, ainsi que

les petites capitalisations par rapport aux grandes capitalisations. Après avoir sous-performé pendant les trois premiers trimestres de l'année, le portefeuille a surperformé l'indice MSCI EAEO au quatrième trimestre, terminant l'année conforme à l'indice.

Actions des marchés émergents

Le portefeuille d'actions des marchés émergents est structuré de façon à mettre l'accent sur les valeurs dont le rendement provient essentiellement de la croissance de la demande intérieure de biens de consommation dans ces marchés. Cela suppose une surpondération des secteurs des biens de consommation, des soins de santé et des finances et une sous-pondération des secteurs des produits de base. Ce positionnement a

apporté une valeur ajoutée et a dépassé le portefeuille de référence en 2019.

Produits de base

Le portefeuille de produits de base du Régime a été conçu pour suivre passivement l'indice S&P GSCI Enhanced. Le portefeuille a sous-performé l'indice de référence (l'indice S&P GSCI) en 2019.

Obligations

Le portefeuille d'obligations à long terme du Régime a légèrement surpassé l'indice des obligations à long terme FTSE TMX en 2019, tandis que les portefeuilles d'obligations universelles et à rendement réel ont affiché une performance conforme aux indices de référence.



Les membres de l'équipe de gestion des placements qui développe et met en œuvre des stratégies pour la gestion des catégories d'actifs du Fonds, générant une valeur supérieure au portefeuille de référence.

RENDEMENT NET DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS PAR RAPPORT AU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

Au 31 décembre 2019 (après déduction des dépenses)

CATÉGORIE D'ACTIFS	PLACEMENTS DU RÉGIME DES CAAT** (en millions de dollars)	RENDEMENT DU RÉGIME DES CAAT EN 2019	PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE	RENDEMENT DU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE	VALEUR AJOUTÉE
Sensible au taux d'intérêt					
Obligations nominales à long terme	2 393 \$	13,3 %	FTSE Canada Long-term Bond Index	12,7 %	0,6 %
Obligations nominales universe	662 \$	7,0 %	FTSE Canada Universe Bond Index	6,9 %	0,1 %
Sensible à l'inflation					
Obligations à rendement réel	684 \$	8,1 %	Actual RRB Portfolio Return	8,1 %	0,0 %
Actifs réels	1 966 \$	11,4 %	CPI + 5 %	7,2 %	4,3 %
Produits de base	631 \$	10,2 %	S&P GSCI Commodity Index	11,7 %	(1,4) %
Amélioration du rendement					
Actions des marchés mondiaux développés*	4 459 \$	20,1 %	MSCI World Index	21,2 %	(1,1) %
Actions des marchés émergents	1 412 \$	13,5 %	MSCI Emerging Markets Index	12,4 %	1,1 %
Capital-investissement	1 256 \$	15,5 %	MSCI ACWI + 3 %	23,2 %	(7,7) %

* Les actions des marchés mondiaux industrialisés comprennent les portefeuilles Actions canadiennes, Actions américaines, Actions internationales et Actions mondiales. Le rendement total du fonds de 16,0 % comprend 1,8 % de l'impact de la couverture de change.

** Les actifs investis reflètent les expositions effectives (expositions réelles plus les positions de recouvrement). Les chiffres ne correspondent pas en raison de l'arrondissement.

Capital investissement

Le portefeuille de capital-investissement comprend principalement des investissements d'acquisition par emprunt, bien que des engagements dans des fonds axés sur la dette et les actions privilégiées aient été pris ces dernières années pour diversifier davantage ses avoirs. Ce portefeuille a bénéficié d'une rigoureuse sélection du gestionnaire sur l'ensemble des fonds disponibles.

Le portefeuille a sous-performé par rapport à l'indice de référence du capital-investissement en 2019, mais la performance sur des périodes plus longues reste forte.

Actifs réels

Le portefeuille d'actifs immobiliers du Régime se compose d'investissements dans les infrastructures et l'immobilier, avec environ 58 % du portefeuille placé dans les infrastructures à la fin de 2019. Le portefeuille a surpassé son indice de référence fondé sur l'inflation en 2019, et aussi sur des périodes plus longues, en grande partie grâce à la surperformance des actifs d'infrastructure du Régime.

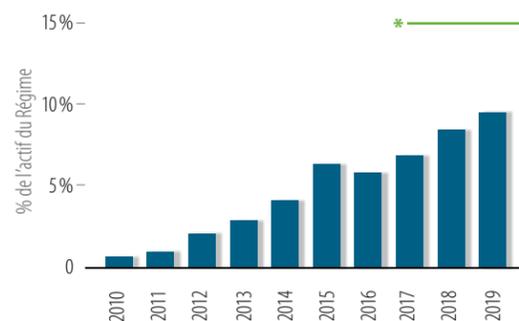
L'investissement responsable

Le Régime de retraite des CAAT prend très au sérieux sa responsabilité fiduciaire envers ses participants qui dépendent du Régime pour toucher leurs prestations de retraite sûres et garanties à vie. En matière de placements, le Régime des CAAT a pour principal objectif de maximiser le rendement à long terme ajusté en fonction du risque, afin de protéger les prestations de retraite.

Les trois principes de base de notre Politique d'investissement responsable informent toutes nos décisions en matière de placements :

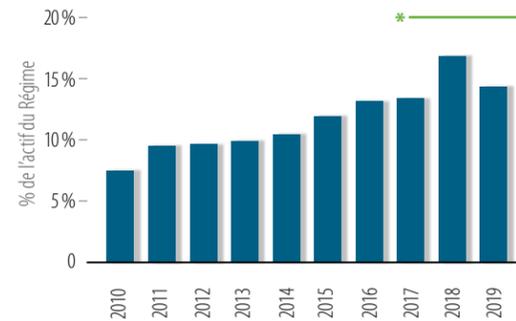
1. Soutien de la bonne gouvernance au moyen du **vote par procuration**;
2. **Engagement des entreprises** – Le Régime se joint à d'autres investisseurs institutionnels en vue d'encourager les organismes de réglementation et les entreprises canadiennes à adopter une meilleure communication de risques sociaux, environnementaux et de gouvernance; et
3. **Prise en considération de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance** dans le processus de gestion des placements.

CAPITAL-INVESTISSEMENT



*Nouvelle cible de la politique : La politique d'affectation en capital-investissement a augmenté de 5 % à 15 % en 2016.

PLACEMENTS EN ACTIFS RÉELS



*Nouvelle cible de la politique : La politique d'affectation en Actifs réels (infrastructure et immobilier) a augmenté de 15 % à 20 % en 2016.

Les responsables du Régime des CAAT estiment qu'en dernière instance, les sociétés qui appliquent de saines structures et pratiques de gouvernance seront plus performantes que celles qui n'en ont pas, et que la gestion des risques pesant sur le rendement des actionnaires à long terme comprend la sensibilisation et la gestion des répercussions environnementales et sociales des activités d'une société.

1. Vote par procuration

La Politique en matière d'investissement responsable stipule que le Régime exercera de façon responsable et avisée les droits de vote par procuration que lui confère la détention d'actions et que les propositions des actionnaires qui touchent aux questions sociales, environnementales et de gouvernance seront examinées en tenant compte de l'incidence éventuelle des mesures proposées sur la valeur pour les actionnaires.

En règle générale, on vote pour les propositions recommandant aux sociétés l'adoption de politiques qui s'appuient sur les conventions de l'Organisation internationale du Travail, sur les principes environnementaux du Ceres ou sur les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales.

2. Engagement des sociétés

Le Régime a joint les rangs d'autres investisseurs institutionnels au Canada en vue d'encourager

Votes par procuration exercés en 2019

Les votes par procuration sont organisés de manière à inciter les sociétés à devenir responsables sur le plan de l'environnement et de la politique sociale, à adopter de saines pratiques de gouvernance et à communiquer des renseignements sur les facteurs ESG et les risques. En 2019, il y a eu vote sur plus de 12 000 dossiers individuels lors des réunions des entreprises du portefeuille du Régime des CAAT.

Les propositions des actionnaires sont examinées au cas par cas en tenant compte de leur possible incidence sur la valeur à long terme de l'entreprise pour l'actionnaire. On a recensé 229 propositions d'actionnaires et le Régime a voté sur 109 d'entre elles. Vingt-trois des propositions d'actionnaires concernaient la rémunération, y compris la limitation de la rémunération des dirigeants, la récupération des primes et le lien entre la rémunération des dirigeants et les critères sociaux. Le Régime des CAAT a voté en faveur de 17 de ces propositions. Le Régime a également voté en faveur de propositions liées à d'autres questions de gouvernance, y compris l'octroi de droits d'accès par procuration aux actionnaires.



Le Régime est membre de la **Coalition canadienne pour une bonne gouvernance** depuis 2005. Cette Coalition a été constituée pour défendre les intérêts des investisseurs institutionnels en faisant la promotion de bonnes pratiques de gouvernance dans les sociétés canadiennes cotées en bourse et de l'amélioration du cadre réglementaire pour aligner le mieux possible les intérêts des conseils d'administration et des directions sur ceux de leurs actionnaires. Parmi les membres de la Coalition, on retrouve une série d'investisseurs institutionnels

(régimes de retraite, fonds communs de placement et autres gestionnaires de portefeuille). Ensemble, ils représentent des actifs d'environ quatre billions de dollars.

Julie Cays, chef des placements du Régime des CAAT, est ancienne présidente et actuelle vice-présidente du conseil d'administration de la CCBG, et présidente de son comité de gouvernance. Elle participe régulièrement aux réunions de mobilisation avec des administrateurs de conseils d'administration de sociétés publiques canadiennes.

Façonner le changement par l'entremise de collaboration



Principes pour l'investissement responsable

Le Régime des CAAT est signataire de l'initiative des Principes pour l'investissement responsable, qui est soutenue par l'Organisation des Nations Unies. Il se joint ainsi à plus de 2 200 investisseurs institutionnels dans plus de 50 pays. Les signataires des PIR estiment qu'un système financier mondial économiquement efficace et durable récompensera l'investissement responsable à long terme et sera bénéfique pour l'environnement et la société.



CDP

Le Régime des CAAT est signataire du CDP (anciennement intitulé le Carbon Disclosure Project). Agissant au nom de centaines d'investisseurs institutionnels, le CDP encourage les entreprises de par le monde à communiquer des données sur leurs émissions de gaz à effet de serre, sur leur consommation d'eau, et sur leurs stratégies pour gérer les changements climatiques et les risques de déforestation.



SHARE

Le Régime des CAAT est membre de SHARE, la Shareholder Association for Research & Education. Cet organisme canadien collabore avec des investisseurs institutionnels pour promouvoir des pratiques d'investissement responsable par la propriété active, la recherche et l'éducation. SHARE est devenu employeur participant au Régime des CAAT en 2019.



Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite

Plusieurs membres de l'équipe des placements du Régime des CAAT participent activement à l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite. La mission de l'Association est de promouvoir, dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, de saines pratiques d'investissement et de gouvernance. Julie Cays, chef des placements, et Kevin Fahey, directeur général des placements, sont tous deux anciens présidents du conseil d'administration de l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite.



Institutional Limited Partners Association (ILPA)

L'Institutional Limited Partners Association (ILPA) est une association sectorielle mondiale composée d'investisseurs commanditaires dans des fonds de capital-investissement. Le Régime des CAAT est membre actif de l'ILPA et a ratifié les principes relatifs au capital-investissement de l'Association. Ces principes servent à promouvoir l'harmonisation des intérêts, la bonne gouvernance et la transparence qui forment la base de rapports efficaces entre les promoteurs et les commanditaires et les commandités.

les organismes de réglementation canadiens et la direction des sociétés publiques canadiennes à adopter de meilleures pratiques de gouvernance et une meilleure communication des risques sociaux, environnementaux et de gouvernance. Le Régime encourage activement les sociétés à améliorer l'information fournie sur les facteurs et les risques liés aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, afin que les investisseurs soient plus aptes à prendre en considération ces facteurs au moment d'évaluer les risques et les rendements possibles des placements dans leur portefeuille.

3. La prise en compte de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion des placements.

À titre d'investisseur à long terme, le Régime encourage ses gestionnaires de placements à prendre en compte les facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le cadre de leurs activités. L'un des moyens employés pour y arriver consiste à effectuer un contrôle préalable des gestionnaires actuels et potentiels, ainsi qu'à envoyer, tous les ans, un questionnaire aux gestionnaires financiers du Régime et aux associés commandités. Ce questionnaire renferme une série de questions portant sur la prise

« Nous sommes ravis d'avoir adhéré à la conception DBplus du Régime des CAAT avec le soutien massif de nos participants. Cette décision nous a permis d'améliorer les prestations de retraite que nous offrons à nos employés, nous permettant ainsi de leur garantir une épargne-retraite durable et sûre. »

– Rahima Mamdani
Vice-présidente des personnes
et de la culture
Centraide du Grand Toronto

Exemples d'investissements durables du Régime des CAAT

Pattern Energy

Pattern Energy est une société américaine cotée en bourse du domaine de l'énergie renouvelable qui exploite des projets aux États-Unis, au Canada et au Japon. En 2019, le Régime des CAAT a investi 50 millions de dollars US (aux côtés d'un consortium d'investisseurs institutionnels) dans l'achat privé d'actions privilégiées de Pattern Energy totalisant 260 millions de dollars US. Une partie du produit net de l'offre a été utilisée pour financer l'acquisition de deux actifs éoliens en exploitation en Ontario et au Nouveau-Mexique. Après l'investissement de CAAT, Pattern Energy a accepté d'être rachetée par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Le Régime des CAAT continue de détenir ses actions privilégiées.

Macquarie Agriculture Fund – Crop Australia

En partenariat avec son investisseur principal, l'Australian Clean Energy Finance Corporation, le Macquarie Agriculture Fund s'est engagé à diriger les efforts de recherche sur l'agriculture responsable et vise à atteindre ses objectifs d'investissement en mettant en œuvre des pratiques agricoles durables qui augmentent l'efficacité des ressources, protègent les terres et réduisent les émissions de l'agriculture dans toute l'Australie. En 2019, le Régime des CAAT s'est engagé à investir 50 millions de dollars australiens dans le fonds.

en compte de facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans le processus de gestion de placements. Le Régime a fait le suivi de ces réponses sur plus d'une décennie et a constaté que les gestionnaires de placements et de la caisse tiennent de plus en plus compte de l'incidence des facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement.

Priorités stratégiques



En 2019, le Régime des CAAT s'est engagé dans une stratégie triennale dont l'objectif central est de maintenir la sécurité des prestations. Les autres principes à respecter sont que les participants et les employeurs reçoivent une valeur en échange de leurs cotisations, que les décisions de financement tiennent compte de l'équité entre les générations et les groupes de participants, et que, pour les participants de la conception DBprime, les taux de cotisation soient maintenus stables et prévisibles.

Trois initiatives stratégiques précédentes se poursuivent :

- **La promotion des régimes de retraite PD modernes** est l'une des principales activités de défense d'intérêts du Régime ayant pour but de fournir la sécurité du revenu de retraite à un plus grand nombre de Canadiens. Il s'agit d'une initiative de sensibilisation des participants, des employeurs et de l'ensemble de la société aux avantages des régimes PD modernes et à leur efficacité en ce qui a trait à la constitution d'un revenu de retraite sûr et durable.
- **La croissance du nombre et la diversification des participants** – soit l'augmentation et la diversification de la participation, grâce à de nouveaux employeurs participants, aux groupes d'employés syndiqués et à des fusions avantageuses avec d'autres régimes. Par le biais d'une meilleure mise en commun des risques, de gains d'efficacité et de l'amélioration de l'accès à des régimes de retraite d'employeur sûrs, le Régime sera plus solide.
- **Accroître le nombre de champions du Régime** – L'accent est mis sur des efforts pour mieux faire connaître et comprendre aux participants et aux employeurs la valeur que leur procure le Régime, pour eux et leur organisation. Ainsi, ils pourront tirer le meilleur parti des nombreuses caractéristiques du Régime et deviendront des défenseurs bien informés du Régime des CAAT et d'autres régimes PD modernes.

Les stratégies du Régime des CAAT en matière de ressources humaines, de gestion stratégique des risques et de l'excellence opérationnelle représentent des initiatives permanentes qui sont essentielles au succès du Régime.

LA PROMOTION DES RÉGIMES PD MODERNES

Les sondages annuels auprès des participants montrent qu'ils appuient grandement les efforts de défense des intérêts du Régime. Dans le sondage annuel des participants actifs de 2019, 92 % des répondants ayant exprimé une opinion ont déclaré qu'il est important que le Régime soit activement impliqué dans le débat public sur les pensions au Canada afin de le protéger contre d'éventuels changements négatifs.



92 %
des participants* appuient
les efforts de défense des
intérêts du Régime.

*Parmis ceux ayant exprimé une opinion

En 2019, le personnel du régime a animé 30 présentations dans le secteur des pensions, a rédigé six articles publiés et a été interviewé par de nombreuses autres personnes sur le succès du Régime des CAAT en tant que modèle de régime de retraite à prestations déterminées moderne offrant des pensions durables aux entreprises canadiennes.



30
PRÉSENTATIONS DANS LE SECTEUR
DES PENSIONS POUR PROMOUVOIR
LES RÉGIMES PD MODERNES

Le Régime des CAAT est actif dans le secteur des pensions

Le Régime des CAAT participe activement aux comités de l'Autorité de réglementation des services financiers de l'Ontario (ARSF), le nouvel organisme de réglementation indépendant chargé du contrôle des régimes de retraite en Ontario, notamment le Comité consultatif sur le transfert d'actifs de l'ARSF, le Comité consultatif sur les régimes du secteur public et le Groupe consultatif de l'industrie des pensions.

Le Régime participe de façon active à divers groupes du secteur des régimes de retraite afin de défendre les intérêts des régimes de retraite conjoints et, en particulier à faire connaître et comprendre la perspective des régimes conjoints à prestations déterminées modernes.

Le chef de la direction du Régime copréside le Canadian Public Pension Leadership Council (CPPLC), un groupe impartial composé de représentants de 10 régimes de retraite publics de partout au pays qui s'emploie à éclairer le débat sur les politiques nationales en matière de régimes de retraite, en s'appuyant sur des données factuelles.

Le Régime est membre du National Pension Hub pour Pension Knowledge & Research, dont l'objectif est d'être une infrastructure durable pour la recherche indépendante et objective sur les régimes de retraite. Ces recherches visent entre autres, à favoriser l'élaboration de solutions novatrices aux problèmes de conception, de gouvernance et d'investissement pour les régimes de retraite.

Les prix décernés au Régime reflètent le succès de sa stratégie en matière de ressources humaines

Le Régime des CAAT a été reconnu comme étant l'un des meilleurs endroits où travailler dans le Grand Toronto et se trouve en bonne compagnie : les collèges Durham, George Brown et Seneca ainsi que Centraide du Grand Toronto ont également été nommés.

Le Régime des CAAT a également remporté, dans la catégorie Secteur public élargi, le prix Waterstone Human Capital des « cultures d'entreprise les plus admirées », un tableau d'honneur annuel qui récompense « les meilleures organisations canadiennes pour la promotion de cultures de travail qui améliorent le rendement du personnel et aident à maintenir un avantage concurrentiel ».

Le Régime des CAAT soutient l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR), dont les cadres supérieurs siègent au conseil d'administration de l'ACARR, à son comité national des politiques, au comité des projets stratégiques et au conseil régional de l'Ontario

Les cadres supérieurs du Régime des CAAT travaillent également pour la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance, l'Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite, le Conseil des politiques de retraite de l'Institut C.D. Howe, l'International Foundation of Employee Benefits and Pensions et l'International Centre for Pension Management.

« En négociant avec l'Université de la Saskatchewan, nous cherchions un moyen de maintenir un régime de retraite à prestations déterminées afin de fournir à nos membres un revenu de retraite prévisible. C'est ce que prévoyait le Régime des CAAT. Le personnel du Régime était toujours disponible pour assister à nos séances de négociation et pour fournir des séances d'information à nos membres. »

– Bob Jones
Président intérimaire
SCFP, section locale 1975

Défense des intérêts du Régime, de ses participants et des employeurs

Dans le cadre de la gestion continue des risques, le personnel du Régime des CAAT suit l'évolution de la législation relative aux pensions dans tout le pays et participe aux associations professionnelles et sectorielles pour promouvoir la valeur des régimes PD modernes. Le Régime s'engage avec les responsables gouvernementaux et réglementaires et soumet des commentaires lorsqu'il est approprié afin de représenter les intérêts des participants et des employeurs participants.

L'année dernière, le Régime des CAAT a travaillé avec les décideurs politiques et les organismes de réglementation provinciaux et fédéraux pour fournir des conseils sur les moyens d'améliorer l'administration des pensions et de rationaliser le processus de fusion des régimes de retraite à employeur unique (RREU) avec les régimes de retraite conjoints (RRC).

COMMENT LE CANADA EST RENFORCÉ PAR LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES MODERNES :

- Un revenu de retraite viager adéquat réduit la dépendance des personnes âgées vis-à-vis des programmes sociaux du gouvernement;
- Assurés d'un revenu viager, les participants retraités dépensent leurs rentes et réinjectent ainsi de l'argent dans l'économie;
- Pendant leurs années de travail, les participants se soucient moins d'épargner pour leur retraite, ce qui est bénéfique à la fois pour eux et pour leurs employeurs, en réduisant le stress financier qui affecte

- négativement la santé et la productivité des employés;
- Sachant qu'ils disposent d'un revenu de retraite prévisible tout au long de leur vie, les participants n'ont pas à s'inquiéter de décisions de placement complexes ou à retarder leur date de retraite lorsque les marchés boursiers sont en baisse ou lorsqu'ils craignent d'épuiser leurs économies;
- Les régimes de retraite sont des investisseurs à long terme complexes qui peuvent constituer une force stabilisatrice pour l'économie et pour les marchés boursiers.

Caractéristiques des régimes de retraite à prestations déterminées modernes :

- Indépendant, ayant pour seul but de fournir des prestations de retraite durables à ses participants;
- Conçu à l'avantage des participants entraînant ainsi un alignement fiduciaire;
- Géré conjointement par les participants et les employeurs. Les décisions et les coûts sont partagés également;

- Gestion experte à temps plein;
- Le grand nombre d'employeurs participants assure que la sécurité des prestations n'est pas liée à la santé financière d'un seul employeur;
- Politique de financement formelle qui emploie plusieurs moyens de contrôle pour protéger les prestations à long terme et pour assurer l'équité intergénérationnelle.

De manière significative et en conséquence directe de l'engagement du Régime des CAAT et d'autres, le gouvernement de l'Ontario a adopté en 2019 une loi qui supprime la nécessité de décréter un règlement lorsqu'une organisation ou une entreprise souhaite fusionner son régime de retraite à employeur unique (RREU) en un régime de retraite conjoint (RRC). Ce changement rationalise le processus de fusion du RREU au RRC et permet aux parties de planifier et de réaliser une fusion avec le Régime des CAAT avec une plus grande confiance. En outre, le gouvernement de

l'Ontario a adopté une loi permettant l'utilisation des communications électroniques comme méthode privilégiée des administrateurs de régimes pour communiquer avec les participants aux régimes. Ce changement encourage une communication plus rapide et plus efficace.

En 2019, le Régime a travaillé en collaboration avec l'ARSF et d'autres autorités règlementaires au Canada, ce qui a permis d'obtenir l'approbation règlementaire des transferts d'actifs des régimes de retraite de La Presse canadienne et de Torstar.

CROISSANCE ET DIVERSIFICATION DE LA PARTICIPATION AU RÉGIME

La croissance et la diversification des participants renforcent le Régime en lui permettant de mieux gérer les risques démographiques à long terme pour assurer la sécurité des prestations. Plus particulièrement, la croissance du Régime apporte les avantages suivants :

- Elle améliore la probabilité que le Régime demeure en position de surplus afin qu'il soit en mesure de composer avec une conjoncture économique défavorable;
- Elle rend plus probables les augmentations conditionnelles aux prestations telles que la protection conditionnelle contre l'inflation, aujourd'hui et à l'avenir;
- Elle augmente la probabilité de réduire les cotisations de stabilité aux termes de la conception DBprime;
- Elle améliore l'efficacité du Régime à long terme grâce à la mutualisation des coûts administratifs.

De plus, avec l'arrivée de chaque nouvel employeur, la transférabilité des pensions s'étend à tous les participants, ce qui leur permet de se constituer des pensions plus importantes auprès d'un ensemble plus diversifié d'employeurs.

Le Régime de retraite des CAAT est ouvert à la croissance du nombre de ses participants en provenance de tous les milieux de travail au Canada, pourvu que leur adhésion soit mutuellement avantageuse. DBplus offre un moyen simple d'introduire de précieuses prestations de retraite sur les lieux de travail qui n'offrent actuellement aucun régime d'épargne-retraite. Pour les employeurs qui offrent déjà un régime d'épargne-retraite, DBplus permet de reproduire ou d'améliorer les pensions déjà promises tout en réduisant les risques associés aux régimes à prestations déterminées, à cotisations déterminées et aux REER collectifs.

Le Régime de retraite des CAAT est ouvert à la croissance du nombre de ses participants en provenance de tous les milieux de travail au Canada, pourvu que leur adhésion soit mutuellement avantageuse.

Rendre des pensions viagères durables accessibles à un plus grand nombre de lieux de travail canadiens

Grâce à DBplus, le Régime des CAAT permet à un plus grand nombre de Canadiens, y compris ceux qui travaillent à temps partiel ou à titre contractuel, de bénéficier de pensions viagères sûres. En tant que régime à prestations déterminées assorti de taux de cotisation fixes et d'une administration simplifiée, DBplus permet à tous les lieux de travail d'offrir facilement des pensions PD de grande valeur. Il convient surtout de noter que les organisations peuvent offrir ces prestations sans le risque de responsabilité ni les

coûts administratifs liés à l'exploitation de leur propre régime. En outre, DBplus réduit le stress des employés, en assurant un revenu sûr à la retraite, pour le participant et son conjoint survivant, et en les libérant des décisions de placement complexes concernant leur épargne-retraite, tant avant que pendant la retraite.

DBplus s'est avéré extrêmement populaire auprès des employeurs et de leurs conseils d'administration, des syndicats et des employés. Depuis son lancement en octobre 2018, environ 15 000 participants travaillant auprès de 28 employeurs d'un large éventail de secteurs et représentés par 8 syndicats (17 unités de négociation locales) ont adhéré à DBplus.

Deux fusions ont été réalisées grâce à des transferts d'actifs approuvés par les autorités règlementaires. La fusion des régimes de retraite de la Torstar Corporation avec le Régime des CAAT a donné lieu au plus grand transfert d'actifs jamais réalisé d'un régime de retraite du secteur privé à un régime parrainé conjointement dans le pays. La fusion avec les régimes de retraite de La Presse Canadienne a porté le total des transferts d'actifs à environ 1 milliard de dollars en 2019.

ACCROITRE LE NOMBRE DE CHAMPIONS DU RÉGIME

Les connaissances au sujet du Régime permettent aux participants de prendre des décisions plus éclairées sur les prestations offertes par le Régime et de se sentir informés pour défendre le Régime des CAAT et d'autres régimes de retraite modernes à prestations déterminées. Pour ces raisons, il importe de se concentrer sur l'amélioration de la connaissance qu'ont les participants

à l'égard de leurs prestations dans le cadre du Régime et de la manière dont le Régime des CAAT est régi.

Des séances d'information et des webinaires ont permis de toucher plus de 8 800 personnes

- 156 présentations en milieu de travail
 - Dont 89 employeurs potentiels
 - 85 % apprécient davantage leur pension à la suite de leur participation.
 - 87 % ont déclaré qu'ils étaient très susceptibles de recommander la présentation à leurs collègues.
- 43 webinaires
- Série de vidéos portant sur la planification de la retraite

À l'écoute des participants et employeurs lors de l'établissement des priorités stratégiques

Le Régime sonde les participants actifs et retraités ainsi que les administrateurs des employeurs sur leur opinion du Régime et de ses domaines d'intérêt, ce qui fournit des informations importantes lors de l'établissement des priorités stratégiques. Les enquêtes ont été remaniées en 2019 pour mieux comprendre les perceptions envers le Régime. Les réponses reflètent une forte approbation des mesures clés et de l'orientation du Régime.

Les principes en matière de croissance protègent le Régime et tous ses participants

Les dirigeants du Régime ont établi des principes fondamentaux. Ces principes demeurent irrévocables, et seront toujours pris en compte avant que le Régime n'ouvre la porte à de nouveaux employeurs ni entre dans une entente de fusion, quelle qu'elle soit :

- La croissance doit être avantageuse pour le Régime et pour tous ses participants;
- Les fusions doivent être neutres à l'égard des coûts et du risque. C'est-à-dire, les actifs placés dans la caisse du Régime doivent croire suffisamment, de sorte que la responsabilité du passif du régime de retraite de l'employeur qui contemple fusionner ses avoirs, ainsi que les risques associés à long terme, sont couverts;
- La représentation à la table de gouvernance peut être étendue à d'autres groupes de participants et d'employeurs, à condition que les groupes de gouvernance initiaux conservent une majorité.



Les membres de l'équipe des solutions de retraite qui informe les employeurs potentiels et les groupes de participants des avantages découlant de leur adhésion au Régime.

RÉSULTATS DES SONDAGES AUPRÈS DES PARTICIPANTS



94 % et 96 %
ATTRIBUENT UNE GRANDE VALEUR AU RÉGIME

Selon 94 % des participants actifs et 96 % des participants retraités, la valeur du Régime est excellente, bonne ou raisonnablement bonne en ce qui concerne les cotisations qu'ils versent ou qu'ils ont versées pendant qu'ils travaillent.



97 % et 99 %
DES PARTICIPANTS CROIENT QUE LEURS INTÉRÊTS DÉFENDUS GRÂCE À LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE PARITAIRE DU RÉGIME.

Parmi les répondants ayant donné leur opinion, 97 % des participants actifs et 99 % des participants retraités estiment que leurs intérêts sont représentés par les deux organes directeurs du régime, à dire le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage.



92 %
APPUIENT LES EFFORTS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU RÉGIME

Parmi les répondants ayant donné leur opinion, 92 % des participants actifs sont d'avis que le Régime de retraite des CAAT doit prendre une part active dans le débat sur les régimes publics au Canada afin de se protéger contre des changements négatifs potentiels.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DES SONDAGES AUPRÈS DES EMPLOYEURS



91 %
APPUIENT LA CROISSANCE DU RÉGIME

Parmi les répondants ayant donné leur opinion, 91 % des employeurs sont tout à fait d'accord ou d'accord qu'ils appuient les efforts déployés par le Régime pour devenir plus robuste grâce à la croissance du nombre de participants.



LES EMPLOYEURS AYANT RÉPONDU AU SONDAGE APPUIENT L'ACCENT MIS PAR LE RÉGIME SUR :

LA SÉCURITÉ DES PRESTATIONS	100 %	L'ÉQUITÉ ENTRE LES GROUPES DE PARTICIPANTS	92 %
LA VALEUR POUR L'EMPLOYEUR	95 %	LA VALEUR POUR LE PARTICIPANT	100 %
LA STABILITÉ DES TAUX DE COTISATION DES EMPLOYEURS PARTICIPANT À LA CONCEPTION DBprime 100 %			

Parmi les répondants ayant donné leur opinion



VALEUR DE LA PENSION POUR L'ORGANISATION ÉVALUÉE À **8/10** et à **9,4/10**

Les PDG interrogés ont évalué à 9,4 sur 10 la valeur globale que le Régime de retraite apporte à leur organisation. Les directeurs financiers et les directeurs des ressources humaines qui ont répondu à l'enquête ont attribué une note moyenne de 8 sur 10 à la valeur globale du Régime de retraite par rapport au coût de leur participation en tant qu'employeur.



97 %
SONT D'AVIS QUE LEURS INTÉRÊTS SONT BIEN REPRÉSENTÉS PAR LA GOUVERNANCE CONJOINTE

Parmi les répondants ayant donné leur opinion, 97 % des employeurs croient que leurs intérêts sont bien ou très bien défendus grâce à la structure de gouvernance paritaire du Régime.

99 %



SONT D'ACCORD AVEC L'ACCENT MIS SUR LA VALEUR ET LA SÉCURITÉ DES PRESTATIONS EN ÉCHANGE DES COTISATIONS VERSÉES

99 % des participants actifs ayant donné leur opinion ont déclaré qu'ils étaient tout à fait d'accord ou d'accord avec l'accent mis par le Régime sur la garantie d'une pension viagère sûre et la valeur fournie par dollar cotisé. 96 % des répondants ayant donné leur opinion sont tout à fait d'accord ou d'accord avec l'accent mis sur l'équité des cotisations entre les différents groupes et générations de participants.



CONFIANCE AU RÉGIME

99 % des répondants ayant donné leur opinion (tant les participants actifs que retraités) sont d'accord avec la déclaration « J'ai confiance dans le Régime des CAAT ».



ESTIMENT QUE LE RÉGIME EST DURABLE

99 % des répondants ayant donné leur opinion (tant les participants actifs que retraités) sont d'accord avec la déclaration « Le Régime de retraite des CAAT est doté d'un modèle durable pour nous obtenir des prestations de retraite sûres à long terme ».



RECONNAISSENT L'EXPERTISE DU RÉGIME

Parmi les répondants ayant donné leur opinion, 99 % des participants actifs et retraités sont tout à fait d'accord ou d'accord pour dire que le Régime possède l'expertise nécessaire pour gérer avec efficacité et prudence.

100 %



RECONNAISSENT L'EXPERTISE DU RÉGIME

100 % des employeurs ayant répondu à l'enquête et ayant donné leur opinion sont tout à fait d'accord ou d'accord avec le fait que le Régime dispose de l'expertise nécessaire pour gérer son financement et son administration conformément à l'ensemble de la législation pertinente.



CONFIANCE AU RÉGIME

100 % des employeurs ayant répondu au sondage ont déclaré faire confiance au Régime pour garantir les prestations de retraite de leur organisation.



AFFIRMENT QUE LE RÉGIME SUIT UN MODÈLE DURABLE

100 % des employeurs ayant donné leur opinion croient que notre Régime est un modèle durable pour offrir des prestations sûres à long terme.

Alors que le Régime des CAAT s'agrandit et se diversifie, le service que nous offrons à nos participants et employeurs demeure de premier ordre.

Les équipes chargées de l'expérience des participants et des employeurs, soit l'équipe de prestation des services, l'équipe des communications, l'équipe des technologies de l'information et l'équipe des finances, travaillent sans relâche chaque jour pour mettre au point des solutions innovantes qui permettront de maintenir la valeur et l'excellence du service offert aux participants et aux employeurs du Régime.

Les équipes chargées de l'expérience des participants et des employeurs veillent à ce que les rentes soient versées chaque mois; traitent les événements de vie des participants, de l'inscription à la retraite; et répondent aux demandes de renseignements. Elles offrent également aux employeurs une formation sur l'administration locale, par exemple la collecte de données des participants.

Jusqu'à ce que les prestations de retraite d'un participant commencent à être versées, leur expérience et leur confiance dans le Régime reposent entièrement sur l'information et le service qu'ils reçoivent, ce qui fait de ces éléments des domaines d'intérêt importants. En 2019, ces équipes ont traité 22 513 transactions au nom des participants, soit une augmentation de 33 % par rapport à l'année précédente. Nos équipes ont aidé les participants à modifier leur pension en fonction des événements de la vie, notamment les départs à la retraite, les mariages et les divorces.

Tout au long de l'année, ces équipes ont respecté des normes élevées en matière de qualité et de rapidité des transactions, respectant ou dépassant les mesures de service du Régime.

La mesure de notre engagement envers le succès

En 2019, le Plan CAAT a réorganisé ses sondages auprès des participants et des employeurs afin de mieux comprendre comment ceux-ci perçoivent le Régime en ce qui concerne la valeur, la confiance, la réputation, la durabilité et le service.

Nous avons demandé aux participants actifs d'évaluer leur expérience à l'égard du service reçu lors de leurs interactions avec le Régime. La grande majorité a associé l'une des trois meilleures cotes, soit bonne,

Faits saillants relatifs au service en 2019

- Traitement de 22 513 transactions des participants (soit une hausse de 33 % par rapport à l'année précédente);
- 98 % des transactions ont respecté les délais d'exécution;
- Traitement de 16 742 appels et courriel de la part de participants (soit une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente).



très bonne ou excellente à la qualité du service qu'ils ont reçu. Plus précisément, 96 % des participants actifs interrogés ont indiqué être très satisfaits, satisfaits ou assez satisfaits des services du régime, notamment de son site Web et de ses outils d'estimation, ainsi que du service qu'ils ont reçu par téléphone ou par courrier électronique. En outre, 99 % des participants retraités ont indiqué être satisfaits de ces services.

Les équipes chargées de l'expérience des employeurs s'engagent également à veiller à ce que nos employeurs soient bien soutenus. Ces équipes aident les employeurs à répondre aux questions qu'ils peuvent se poser concernant leurs responsabilités administratives, notamment l'inscription de nouveaux employés, le rapprochement annuel des données et les options d'achat et de transfert des pensions des employés. Dans le cadre du sondage auprès des employeurs de 2019, les répondants ont indiqué des niveaux élevés de satisfaction à l'égard du service qu'ils reçoivent du Régime. Plus précisément, 98 % ont déclaré être très satisfaits, satisfaits ou assez satisfaits dans l'ensemble de ces services.

Activités du Régime

Kevin Rorwick
Chef de l'exploitation
et chef des finances

103

LE PLUS ÂGÉ DES RETRAITÉS DU RÉGIME A

103 ANS

49,75

ANNÉES
LA PLUS LONGUE RETRAITE DE L'HISTOIRE
DU RÉGIME, PENDANT LAQUELLE UNE RENTE
A ÉTÉ VERSÉE À UN PARTICIPANT RETRAITÉ
ET À SON CONJOINT SURVIVANT.



Les membres des équipes de prestation des services qui fournissent un service hors pair aux participants et aux employeurs.

Tenir les participants et les employeurs bien informés

Les régimes de retraite peuvent être complexes, mais le programme de communication primé du Régime des CAAT facilite sa compréhension en employant une série de canaux de communication pour rejoindre les participants. Les participants actifs, les participants retraités et les participants ayant droit à une rente différée reçoivent des mises à jour par le biais de leurs relevés

annuels, de bulletins d'information et de courriels. Des communications ciblées supplémentaires sont créées pour tous ceux touchés par un changement.

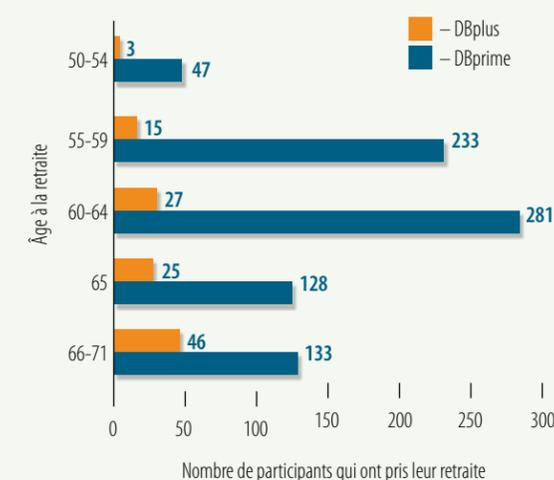
Site Web et outils en ligne

Le site Web du Régime offre à la fois du contenu général sur le Régime et de l'information et des outils qui aident les participants ainsi que les participants potentiels à comprendre et à prendre des décisions au sujet de leurs prestations de retraite. Les commentaires reçus dans le cadre des sondages annuels ont indiqué que les participants et les employeurs souhaitent un portail sécurisé accessible par le site Web du Régime des CAAT. Nous travaillons actuellement au développement de portails pour les participants et les employeurs, qui seront déployés dans le cadre d'une refonte complète des points de contact numériques du Régime. Ces nouveaux outils en ligne sont conçus pour créer une expérience plus conviviale pour les participants et les employeurs.

L'éducation à la retraite aide les participants à prendre des décisions éclairées

Nos équipes chargées de l'expérience des participants animent des présentations sur les lieux de travail dans tout le pays dans le but d'améliorer les connaissances sur les pensions et la retraite. Le fait de mieux faire connaître le Régime aux participants leur montre la valeur qu'ils tirent de leurs cotisations et, en fin de

LES PARTICIPANTS CHOISSENT LE MOMENT DE LEUR RETRAITE



Faits saillants de l'expérience des participants et des employeurs

1. Rachats de rentes

Les nouveaux participants ont multiplié par quatre les transactions par lesquelles les participants ont transféré au Régime des CAAT des fonds provenant d'autres instruments d'épargne-retraite pour augmenter leur rente viagère.

2. Nouvelles inscriptions au Régime

Les inscriptions ont augmenté de 145 % par rapport à l'année précédente, grâce aux nouveaux employeurs et à l'augmentation du nombre d'employés à temps partiel et à contrat, les employeurs existants ayant choisi d'adhérer à DBplus.

3. Entrée en fonction d'une nouvelle équipe de transition

Notre équipe d'accueil et de transition a été mise en place pour les employeurs qui adhèrent au plan CAAT afin d'assurer une transition sans heurts pour les nouveaux membres qui rejoignent ces employeurs.

compte, les aide à prendre des décisions plus éclairées sur leur avenir à la retraite.

L'appui de la croissance du Régime et de sa diversification

La croissance du Régime est bénéfique pour tous. À mesure que le Régime s'accélère vers une croissance continue, notre modèle de prestation de services évolue pour s'adapter aux besoins d'un nombre croissant de participants provenant de secteurs, de professions et de régions géographiques variés.

L'équipe des communications du Régime a reçu le prix Ovation de l'Association internationale des professionnels de la communication en 2019 pour l'excellence de ses communications à l'appui des fusions de caisses de retraite entreprises par le Régime des CAAT

Depuis le lancement de DBplus en 2018, le Régime des CAAT a pris de l'ampleur et compte aujourd'hui plus de 76 employeurs participants ayant des employés dans neuf provinces. Environ 16 000 participants issus de neuf secteurs différents participent à la conception DBplus.

Les équipes chargées de l'expérience des participants et des employeurs se sont adaptées à cette croissance et à cette diversification, en élargissant leur structure pour répondre aux demandes de milliers de nouveaux participants et aux questions des nouveaux employeurs, tout en respectant nos engagements en matière de service.

En 2019, le Régime des CAAT a réalisé dix fusions avec les régimes de retraite de deux employeurs et a fait des progrès significatifs sur quatre autres, notamment en obtenant le consentement des participants à ces régimes pour procéder aux fusions. Cette étape cruciale exige que les participants potentiels comprennent parfaitement l'incidence de la fusion sur leur épargne-retraite. Pour les aider à prendre leur décision, des avis de proposition de fusion ont été envoyés aux participants potentiels, des lignes téléphoniques ont été mises en place; et des microsites web spécifiques à la fusion ont été créés pour s'assurer que ces participants potentiels aient accès à tous les détails pertinents sur la fusion proposée et aux



En 2019, nous avons rejoint plus de 6 000 participants par l'entremise de présentations sur les lieux de travail et des présentations régionales en direct, de webinaires et de vidéos en ligne. Trente-six séances ont été organisées (28 sur les lieux de travail, deux séances régionales et six webinaires), rejoignant ainsi un total de 1 437 participants. Nous avons rejoint les autres participants par le biais de vidéos en ligne.

« Pour moi, être participante du Régime de retraite des CAAT représente beaucoup de choses. Le fait de savoir que je participe à un régime de retraite géré professionnellement, réputé, sûr et durable me procure une grande tranquillité d'esprit à l'approche de la retraite. Le site Web du Régime est très complet et informatif et je sais que je peux contacter le personnel à tout moment pour m'aider à répondre à mes questions concernant ma pension. Je me considère très chanceuse de faire partie d'un régime de retraite aussi robuste. »

– Brenda Chambers-Ivey
Assistante aux services académiques
Confederation College
Lake of the Woods Campus

De plus en plus de travailleurs bénéficient de la sécurité découlant de la participation à un régime PD

La participation au Régime a augmenté de 23 % (11 408) par rapport à l'année dernière

informations sur la valeur et la sécurité d'une pension du Régime des CAAT. Les microsites comprennent une version personnalisée la calculatrice de la rente qui montre au participant potentiel le montant de la pension future qu'il peut pour se constituer si les régimes sont fusionnés. Les employeurs potentiels se sont vu attribuer des ressources spécialisées qui ont répondu aux questions et ont assuré une transition harmonieuse vers le Régime.

**La gestion des risques opérationnels
Gestion des risques d'entreprise**

Le Régime administre les pensions de façon efficace et conformément à tous les règlements tout en fournissant des renseignements et des services de qualité aux participants et aux employeurs. Il s'agit notamment de gérer les technologies de l'information habilitantes et un programme en croissance pour protéger le Régime contre le risque opérationnel, y compris le maintien de la continuité des activités.



Les membres de l'équipe d'accueil des nouveaux participants et employeurs qui assure une transition conviviale lorsqu'une organisation adhère au Régime.



Les membres de l'équipe des services aux employeurs qui aide les employeurs à effectuer l'administration locale des pensions.

Cyberrisque

Pour le Régime, une infraction à la sécurité des données constitue un risque majeur à gérer et c'est pourquoi il mène une gamme d'activités visant à assurer la protection de ses systèmes et des données des participants. À mesure que le Régime se développe en termes de personnel et de systèmes, les cyberrisques s'aggravent. Le Régime dispose d'un cadre de cybersécurité bien établi qui oriente les activités et les politiques d'atténuation de ce risque. De nouvelles mesures ont été établies en 2019.

Les attestations sont essentielles au respect de la réglementation

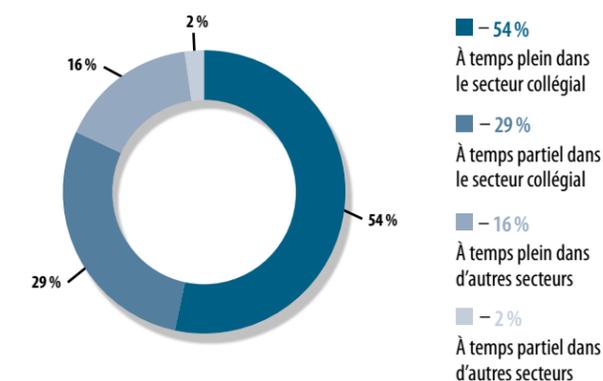
Chaque année, les employeurs doivent fournir une attestation de leur conformité aux processus administratifs du Régime. Le processus aide le Régime et les employeurs à trouver des façons d'améliorer progressivement les processus administratifs.

Processus de confirmation de la rente

Dans le cadre de son devoir fiduciaire envers tous les participants, le Régime demande chaque année à tous les participants retraités et survivants de remplir et de

retourner un formulaire de confirmation de leur rente. Le processus de confirmation rappelle aux retraités qu'ils ont l'obligation d'informer le Régime des changements, ce qui atténue le risque de verser une rente à quelqu'un d'autre que ceux qui y ont droit.

LES EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL ET LES EMPLOYÉS À CONTRAT BÉNÉFICIENT TOUS D'UNE PENSION PD



La structure de gouvernance paritaire renforce le Régime.

Les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions

Puisqu'il s'agit d'un régime conjoint, les participants et les employeurs participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions touchant les prestations et la capitalisation par l'entremise de leurs représentants siégeant aux deux organes décisionnels du Régime, à savoir le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage.

Les dirigeants sont nommés par les promoteurs du Régime, qui représentent : le Conseil des employeurs des collèges, au nom des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et le Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Les fiduciaires sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime. Le Conseil des fiduciaires définit la politique d'investissement et les niveaux de risque de financement qu'il juge adéquats compte tenu des obligations à long terme du Régime et établit les politiques sur l'administration des prestations.

COMITÉ DE PARRAINAGE

La priorité du Comité de parrainage est de trouver l'équilibre entre les taux de cotisation et la structure des prestations.

En outre, le Comité examine et approuve les demandes de nouveaux employeurs qui veulent adhérer au Régime.

Les compétences et l'expérience des fiduciaires aident à maintenir la vigueur du Régime

De par sa composition, le Conseil de fiduciaires regroupe des personnes diverses qui possèdent les compétences recherchées pour assurer une bonne surveillance du Régime, notamment :

- processus de gouvernance et de surveillance;
- conception et fonctionnement des régimes de retraite et cadres réglementaires;
- principes et concepts actuariels;
- compréhension des principes de base des investissements, des marchés financiers et instruments financiers;
- relations employés-employeurs, négociations et contrats;
- gestion des risques financiers et opérationnels;
- comptabilité et planification budgétaire.

Cette égalité représentative et délibérative se retrouve également au sein des sous-comités du Conseil des fiduciaires dont le rôle consiste à formuler des recommandations à l'intention du Conseil sur des questions précises :

- **Comité d'audit** : évalue l'efficacité de l'organisme en matière de contrôle et de gestion des risques opérationnels. Il veille à la fiabilité des déclarations financières et examine les états financiers annuels. Il recommande la nomination de l'auditeur externe et reçoit le rapport de celui-ci. De plus, le comité assure la mise en œuvre des politiques sur la protection des dénonciateurs destinées aux membres du Conseil et au personnel du Régime. Il peut retenir les services d'un avocat qui le conseillera ou l'aidera lors de la tenue d'une enquête.
- **Comité des finances et de l'administration** : s'occupe de la conception, du financement et de l'administration du Régime, des lois, des litiges concernant le Régime, ainsi que de la nomination et de l'évaluation des conseillers actuariels et des avocats-conseils. Le comité assure également la supervision des systèmes d'information, et passe en revue les activités, les projets, et les budgets d'immobilisations du Régime.
- **Comité de gouvernance** : aide le Conseil des fiduciaires à assurer l'efficacité de son fonctionnement et de sa prise de décisions, ainsi qu'à promouvoir et à améliorer l'efficacité des normes de gouvernance.

Le Conseil des fiduciaires est constitué de 12 membres :

Six membres représentent les employés (quatre sont nommés par le SEFPO; un est nommé par l'APACO et le dernier est nommé en alternance par les organismes qui représentent les employés); tandis que les six autres représentent les employeurs et sont nommés par le Conseil des employeurs des collèges au nom des conseils d'administration des collèges.

Les membres du Conseil des fiduciaires sont les suivants :

Don Smith est fiduciaire des employés; Scott Blakey est vice-président du Conseil des fiduciaires et fiduciaire des employeurs; Virginia Di Monte est fiduciaire des employés; Rasha Donchev est fiduciaire des employés; Henry (Harry) Gibbs est fiduciaire des employeurs; David Haley est fiduciaire des employés; Karen McRae est fiduciaire des employeurs; Alnasir Samji est fiduciaire des employeurs; Michael Seeger est fiduciaire des employés; Beverley Townsend est fiduciaire des employeurs; Gretchen Van Riesen est fiduciaire des employeurs; Kim Watkins est fiduciaire des employés.



De gauche à droite : Rasha Donchev, Alnasir Samji, Scott Blakey, Virginia Di Monte, Karen McRae, Don Smith, Beverley Townsend, Gretchen Van Riesen, David Haley, Harry Gibbs, Michael Seeger. Absente : Kim Watkins.

¹ Ambachtsheer, K. (2016). The Future of Pension Management: Integrating Design, Governance, and Investing. Hoboken, NJ: John Wiley & Sons

Le comité supervise également la gestion des ressources humaines effectuée par le chef de la direction et gestionnaire du Régime.

- **Comité des placements :** élabore et recommande l'Énoncé des politiques et procédures de placement et les politiques connexes, comme celles visant l'investissement responsable. Il est aussi chargé de l'examen de la conformité aux politiques de placement et du rendement des investissements du Régime. Il recommande également la nomination du dépositaire de la caisse de retraite et approuve l'ajout de nouveaux gestionnaires de placements et de la caisse.

- **Sous-comité des appels :** entend les appels des participants relativement à l'interprétation des règlements du Régime par son personnel.

Une bonne gouvernance fondée sur des politiques globales

Dans l'exercice de leurs fonctions, les dirigeants du Régime s'appuient sur de nombreuses politiques. Au moins tous les trois ans, des examens de ces politiques sont effectués afin de s'assurer de leur pertinence et de leur actualité, compte tenu de l'environnement dans lequel le Régime évolue. En 2019, les dirigeants ont examiné 24 de ces politiques.

L'adhésion au Club 30 % reflète l'engagement du Régime envers la diversité

Le chef de la direction et gestionnaire du Régime des CAAT, ainsi que le président et le vice-président du Conseil des fiduciaires, sont membres du Club 30 % Canada, groupe qui favorise l'amélioration de résultats au moyen de la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration.

Le Comité de parrainage se compose de huit membres :

quatre membres représentent les employés (trois sont nommés par le SEFPO et un par l'APACO), tandis que les quatre autres représentent les employeurs et sont nommés par le Conseil des employeurs des collègues au nom des conseils d'administration des collègues.

Les membres du Comité de parrainage sont les suivants :

Patrick Kennedy est coprésident représentant des employés (nommé par le SEFPO); Brian Tamblyn, est coprésident représentant des employeurs (nommé par le Conseil des employeurs des collègues); Riley Burton est représentant des employés (nommé par l'APACO); Ross Gascho est représentant des employeurs (nommé par le Conseil des employeurs des collègues); Cheri Hearty, est représentante des employés (nommée par le SEFPO); Steve Hudson est représentant des employeurs (nommé par le Conseil des employeurs des collègues); Anne Sado est représentante des employeurs (nommée par le Conseil des employeurs des collègues); Veneise Samuels est représentante des employés (nommée par le SEFPO).

* Kim Macpherson a été représentante des employés nommée par le SEFPO de janvier 2012 à février 2019. Elle était également coprésidente du Comité de parrainage.

Cheri Hearty a été nommée représentante des employés et Patrick Kennedy a été nommé coprésident représentant des employés au départ de Mme Macpherson.



De gauche à droite : Riley Burton, Cheri Hearty, Patrick Kennedy, Veneise Samuels, Steve Hudson, Brian Tamblyn, Anne Sado, Ross Gascho.

La Politique de financement oriente les décisions pour le maintien de la viabilité du Régime et la sécurité des prestations

Une Politique de financement formelle est à la base d'un régime de retraite PD moderne rentable comme le Régime des CAAT.

Politique de financement définit pour le Régime six niveaux de santé financière et établit des lignes directrices permettant aux dirigeants du Régime d'utiliser les réserves, les cotisations de stabilité DBprime et les prestations conditionnelles pour gérer les périodes de volatilité. L'objectif principal de la Politique de financement est de maintenir la viabilité du Régime et la sécurité des prestations à long terme, tout en gardant en ligne de mire l'équité entre les groupes de participants.

Chaque évaluation actuarielle déposée permet de déterminer le taux de capitalisation du Régime et de savoir à quel niveau il se situe, selon la Politique de financement. Le tableau ci-dessous indique ce qui est offert à chaque niveau de capitalisation.

Au niveau 4, c'est-à-dire celui auquel se situe le Régime selon l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2020, l'ordre de priorité et le choix du moment des options ne sont pas définis. Il est donc possible de prendre des décisions qui traduisent l'évolution des besoins des parties prenantes, l'environnement actuel du secteur de la retraite ou les nouveaux risques courus par le Régime.

La Politique de financement en un coup d'oeil

	MOYENS DE CONTRÔLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
DBprime	Cotisations de stabilité	3 % ou plus	3 %	3 %	Envisager de 1 % à 3 %	Envisager de 0 % à 1 %	0 % (Envisager réduire le taux de cotisation)
Commun	Réserves pour taux d'actualisation	Entièrement utilisées	Négligeables	Envisager jusqu'à 0,5 %	Envisager jusqu'à 1 %	1 % plus une hausse du passif allant jusqu'à 7,5 %	Fonds supplémentaires jusqu'à concurrence de la limite fiscale
	Prestations futures	Envisager des réductions temporaires	Envisager l'annulation des réductions temporaires				Envisager une amélioration des prestations (augmentations ponctuelles)
	Augmentations conditionnelles à titre de protection contre l'inflation post-retraite (75 % de l'IPC)	Aucune	Payée	Payée plus envisager la rétroactivité	Payée plus constitution des réserves	Payée plus constitution des réserves	Envisager des augmentations au-delà de 75 % de l'IPC
DBplus	Augmentation des prestations de préretraite (100 % du SMI)	Aucune	Aucune	Payée	Payée plus envisager de la rétroactivité	Payée	Payée
	Facteur de retraite pour rente annuelle viagère	Envisager une réduction en deçà de 8,5 %	8,5 % et envisager de la rétroactivité	8,5 %	8,5 %	Envisager de 8,5 % à 9,5 %	9,5 % (envisager une augmentation au-delà de 9,5 %)
	Facteur de retraite anticipée (à partir de 65 ans)	5 % ou plus	5 %	5 %	Envisager 3 %, 4 % ou 5 % (actuellement 3 %)	3 %	3 %

Ce tableau est un sommaire de la Politique de financement du Régime des CAAT. Le texte intégral de cette politique est disponible sur le site web du Régime.

États financiers

TABLE DES MATIÈRES

- 49** Responsabilité de la direction pour les états financiers
- 50** Rapport de l'auditeur indépendant
- 52** Opinion des actuaires
- 53** État de la situation financière
- 54** État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
- 55** État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
- 55** État de l'évolution de l'excédent
- 56** Notes complémentaires

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Ces états financiers ont été préparés suivant des méthodes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Bon nombre des montants sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative. Le Conseil des fiduciaires a retenu les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée à titre d'actuaire externes pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif évalué sur une base de continuité du Régime en vue de leur inclusion dans les états financiers. Les états financiers ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des fiduciaires.

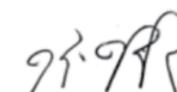
Le Régime de retraite des CAAT s'appuie sur des livres comptables, sur des systèmes d'information et sur des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace. Ces systèmes comprennent des pratiques prudentes d'embauche et de formation de personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est clairement définie et la communication des politiques et directives à tous les échelons.

C'est le Conseil des fiduciaires qui assume au premier chef la responsabilité des états financiers du Régime des CAAT. Il supervise la communication de l'information financière par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui examine les questions liées à la comptabilité, à l'audit, aux mécanismes de contrôle interne, aux états financiers et aux rapports de l'auditeur externe.

L'auditeur externe du Régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., rend des comptes directement au comité d'audit auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de son audit et de ses constatations sur l'intégrité de l'information financière et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne du Régime dans le contexte de son audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Cet audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion en ce qui a trait aux états financiers annuels.



Derek W. Dobson,
*Chef de la direction
 et gestionnaire du Régime*



Kevin Rorwick,
*Chef de l'exploitation
 et chef des finances*

Le 20 avril 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'administrateur du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2019, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de son excédent pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (NCR).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCR, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 20 avril 2020

Opinion des actuaires

Les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée ont été retenus par le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de continuité du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime ») au 31 décembre 2019, en vue de leur inclusion dans les états financiers.

L'évaluation du passif actuariel du Régime a été fondée sur ce qui suit :

- les dispositions du Régime en vigueur au 31 décembre 2019;
- les données sur la participation au 31 décembre 2018 fournies par le Conseil;
- les méthodes prescrites au chapitre 4600 du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada, qui porte sur les états financiers des régimes de retraite; et
- les hypothèses sur les événements futurs (les taux de rendement de l'actif, les taux d'inflation et les taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le Conseil.

Les états financiers ont pour but de donner une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2019, en supposant la continuité de l'exploitation. Cet objectif diffère de celui d'une évaluation réglementaire (c'est-à-dire l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* [Ontario]), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif du Régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation du Conseil des événements futurs selon les conditions du marché à la fin de 2019 et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, voire significativement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du Régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du Régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation, et les hypothèses utilisées relativement à l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus au Canada.



Manuel Monteiro, F.C.I.A.



Bill Watson, F.C.I.A.

Mercer (Canada) Limitée
Marsh & McLennan Companies

Le 20 avril 2020

État de la situation financière

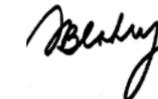
(en milliers de dollars)	2019	31 décembre 2018
ACTIFS		
Placements (note 3)	14 249 879 \$	11 546 596 \$
Actif lié à des placements (note 3a)	413 355	296 331
Cotisations à recevoir de l'employeur (note 11)	16 302	13 221
Cotisations à recevoir des participants (note 11)	16 275	13 149
Autres actifs (note 7)	18 745	6 805
	14 714 556	11 876 102
PASSIFS		
Passifs relatifs aux placements (note 3a)	1 148 466	1 026 760
Créditeurs et charges à payer (note 8)	23 677	31 775
	1 172 143	1 058 535
Actif net disponible pour le service des prestations	13 542 413 \$	10 817 567 \$
Obligations au titre des prestations de retraite (note 9)	11 339 421	9 653 892
Excédent réglementaire (note 10)	2 857 741	2 618 323
Écarts de mesure entre le déficit réglementaire et le déficit comptable (note 10)	(654 749)	(1 454 648)
Excédent	2 202 992 \$	1 163 675 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil des fiduciaires
Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie



M. Don Smith,
Président



M. Scott Blakey,
Vice-président

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations (note 11)	538 972 \$	495 437 \$
Revenu de placement (note 12)	1 730 665	40 102
Transfert des actifs provenant du régime de retraite (note 18)	1 005 784	-
	3 275 421	535 539
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Prestations (note 13)	514 565	479 212
Frais de gestion des placements (note 14)	8 449	8 232
Frais de gestion des prestations de retraite (note 14)	27 561	16 754
	550 575	504 198
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 724 846	31 341
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	10 817 567	10 786 226
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	13 542 413 \$	10 817 567 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	9 653 892 \$	9 229 348 \$
Augmentation des obligations au titre des prestations constituées (note 9)		
Intérêts sur les prestations constituées	536 580	519 297
Prestations constituées	301 813	283 418
Changements touchant les hypothèses actuarielles	486 103	120 340
Hypothèses relatives aux obligations au titre des régimes de retraite (note 18)	795 677	-
Pertes actuarielles	79 921	-
	2 200 094	923 055
Diminution des obligations au titre des prestations constituées		
Prestations versées (note 13)	514 565	479 212
Gains actuariels	-	19 299
	514 565	498 511
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	1 685 529	424 544
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	11 339 421 \$	9 653 892 \$

État de l'évolution de l'excédent

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2019	2018
Excédent, au début de l'exercice	1 163 675 \$	1 556 878 \$
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 724 846	31 341
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	(1 685 529)	(424 544)
Excédent, à la fin de l'exercice	2 202 992 \$	1 163 675 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes complémentaires

NOTE 1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») est un régime de retraite interentreprises financé conjointement qui couvre les employés des 24 collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, et d'autres employeurs partout au Canada. La description suivante du Régime n'est qu'un résumé. Certaines dispositions sont différentes pour les services passés d'un régime antérieur qui sont reproduits dans le Régime des CAAT à la suite d'une fusion. Pour obtenir une description complète des dispositions du Régime, se reporter au Texte du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie, qui constitue le document officiel.

Généralités

Le Régime des CAAT est un régime de retraite contributif à prestations déterminées composé de deux conceptions intégrées : DBprime et DBplus. DBprime offre une pension basée sur les revenus et le service, tandis que DBplus offre une pension basée sur les cotisations totales. Les deux conceptions du Régime sont financées par les cotisations des employés et des employeurs participants, et par les revenus de placement. Le Régime compte trois promoteurs : le Conseil

des employeurs des collègues, qui agit pour le compte des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (« APACO ») et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO ») (collectivement, les « promoteurs »). Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et agréé, sous le numéro 0589895, auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant que régime de retraite non assujéti à l'impôt sur le revenu.

Un régime complémentaire distinct a été établi afin de procurer des prestations aux participants du Régime – employés par certains employeurs participants – visés par les restrictions relatives aux prestations de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Puisque le régime complémentaire est une fiducie distincte, son actif net n'est pas inclus dans les états financiers du Régime. Aucune obligation relative à une capitalisation du régime complémentaire insuffisante n'incombe au Régime.

Capitalisation

Les prestations aux termes du Régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. La

Politique de financement du Régime vise à garantir les promesses de pension et à assurer la stabilité à long terme des taux de cotisation des employeurs et des participants de la conception DBprime. Des évaluations actuarielles sont effectuées afin de déterminer les obligations en matière de retraite et le niveau de la capitalisation du Régime en fonction des hypothèses approuvées par le Conseil des fiduciaires, et de cotisations et niveaux de prestations approuvées par le Comité de parrainage.

Rentes de retraite

DBprime

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des 60 meilleurs mois consécutifs de salaire admissible et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à la plus rapprochée des dates suivantes : i) à 65 ans; ii) à tout âge dès que la somme de l'âge et des états de service validable égale au moins 85; ou iii) à l'âge de 60 ans, sous réserve d'un minimum de 20 années de services validables. Avant cette date, les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite. La

DBplus

Une rente de retraite basée sur le total des cotisations versées au Régime (cotisations de l'employé et de l'employeur), multiplié par un facteur de retraite annuel au cours de chaque année de participation. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à 65 ans. Les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

Prestations de décès

Au décès d'un participant actif ou retraité, des prestations peuvent être payables au conjoint admissible survivant, aux enfants admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession du participant actif ou du retraité.

Transférabilité

Les participants commencent à acquérir des droits dès qu'ils adhèrent au Régime et ont droit à une rente différée s'ils mettent fin à leur emploi auprès de l'employeur avant leur retraite. Les participants qui ne sont pas admissibles à une rente immédiate peuvent aussi choisir de transférer la valeur de rachat de leur rente à un autre régime de retraite si ce régime le permet ou à un instrument de retraite enregistré deux ans après la date des dernières

cotisations versées, sous réserve des dispositions d'immobilisation et de certaines restrictions d'âge.

Indexation des prestations

Les prestations de retraite versées sur la partie de la rente accumulée après 1991 sont indexées en fonction de l'inflation chaque année, en janvier, à hauteur de 75 % de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de l'année antérieure, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté.

Les ajustements en fonction de l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service après 2007 sont conditionnels à la situation de capitalisation du Régime.

Des augmentations aux prestations de retraite DBplus accumulées par les participants actifs sont accordées en janvier de chaque année avant la retraite du participant en fonction de l'augmentation du salaire moyen dans l'industrie (SMI) et de la situation de capitalisation du Régime.

Politique de capitalisation

La Politique de capitalisation du Régime détermine l'utilisation de tout excédent de capitalisation calculé dans la dernière évaluation actuarielle réglementaire. En cas d'excédent de capitalisation

selon le principe de la continuité de l'exploitation, la politique prévoit la constitution des réserves ou des baisses précises des taux de cotisation (pour les participants DBprime), et/ou des augmentations précises aux prestations (pour les participants DBplus) ou des ajustements en fonction de l'inflation dans le cas des services acquis avant 1992 ou après 2007. En cas de déficit de capitalisation, aucune protection contre l'inflation pour les services acquis après 2007 ne sera payée et, pour les participants DBprime, une diminution des futures prestations de retraite accumulées ou une hausse des taux de cotisation pourrait aussi être requise. Pour les participants DBplus, les augmentations SMI ne seraient pas accordées et une réduction des prestations futures accumulées pourrait aussi être requise.

NOTE 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Ces états financiers présentent, en dollars canadiens, l'information financière du Régime à titre d'unité comptable indépendante des promoteurs ou des participants.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (*chapitre 4600 – Régimes de retraite*) (« chapitre 4600 ») du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada (« Manuel de CPA Canada - Comptabilité »). Comme l'exige le chapitre 4600, le Régime a évalué et a déclaré des informations sur les instruments financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (voir le texte ci-après et la note 6). Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé dans la Partie II du Manuel de CPA Canada - Comptabilité sont utilisées pour les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements du Régime ou ses obligations au titre des prestations de retraite, dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont évalués à la juste valeur, soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le

transfert d'un passif dans une opération ordonnée entre les parties à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements à court terme sont évalués au coût, ajusté en fonction des taux de change, ce qui, conjointement avec les intérêts courus à recevoir, se rapproche de la juste valeur.
- Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours de clôture. Si les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des renseignements sur les marchés actuels.
- Les titres à revenu fixe sont évalués selon une moyenne des cours acheteurs de clôture des participants du marché.
- Les placements dans des fonds sous-jacents sont évalués en fonction des valeurs de l'actif net obtenues des gestionnaires de fonds, lesquelles sont déterminées selon la juste valeur des placements sous-jacents du fonds.
- Les placements dans des fonds d'infrastructures et de capital-investissement sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur est déterminée par le gérant de la société en commandite, à l'aide de l'information financière

la plus récente obtenue sur les placements sous-jacents ou sur les prévisions quant au rendement financier futur, puis en appliquant des techniques d'évaluation appropriées comme des données de marché comparables ou des flux de trésorerie actualisés. Les placements sous-jacents dans des fonds d'infrastructures sont souvent évalués selon les flux de trésorerie futurs estimés qui seront versés à l'investisseur, lesquels sont ensuite actualisés en tenant compte d'une période prolongée de prévisions des flux de trésorerie et d'une prévisibilité supérieure des flux de trésorerie.

- La juste valeur des placements immobiliers est déterminée par le gestionnaire externe, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue des gestionnaires immobiliers individuels. Les évaluations de biens immobiliers sont fondées principalement sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et de la capitalisation du revenu.
- Les instruments financiers dérivés sont évalués selon les modèles de valorisation généralement utilisés par les participants du marché. La juste valeur est fournie par des fournisseurs établis de fixation des prix et est déterminée à l'aide de

modèles d'évaluation nécessitant le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables ainsi que l'incidence du risque lié à une contrepartie, le cas échéant.

Revenu de placement

Les gains et pertes réalisés à la vente des placements sont déterminés selon le coût moyen des titres vendus. La variation de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est comptabilisée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements. Les intérêts, dividendes et distributions des fonds communs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividende sont inscrits à la date ex-dividende.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'achat ou à la vente des placements. Les coûts de transaction engagés sont des charges et sont présentés séparément en déduction du revenu de placement.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur marchande des actifs et des passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au

taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes découlant des variations de ces taux sont comptabilisés au poste gain (perte) réalisé pour les placements vendus et au poste de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la clôture de l'exercice.

Cotisations

Les cotisations payables au Régime sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations

Les sommes versées à titre de prestations de retraite ou de remboursement ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période où elles sont versées. Tout paiement de prestations de retraite non versées est reflété dans les obligations au titre des prestations de retraite.

Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au

prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses selon l'information disponible à la date des états financiers qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif ainsi que sur les montants constatés des revenus connexes et des charges. Ces estimations et hypothèses servent surtout à établir la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif lié aux placements. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

Impôt sur le revenu

Le Régime est exonéré de l'impôt de la partie 1 aux termes de l'alinéa 149(1)(o) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

NOTE 3 – PLACEMENTS

3(a) – Sommaire des placements

(en milliers de dollars)	2019		2018	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
Placements				
Placements à court terme	1 268 851 \$	1 284 973 \$	1 161 124 \$	1 131 945 \$
Titres à revenu fixe (note 3b)	4 287 053	4 140 476	3 351 265	3 296 265
Actions (note 3c)	5 495 408	4 772 960	4 278 728	3 909 231
Infrastructure	1 118 367	872 697	1 107 494	812 912
Capital-investissement	1 254 945	892 570	927 560	638 081
Biens immobiliers	825 255	504 957	720 425	436 448
Placements	14 249 879 \$	12 468 633 \$	11 546 596 \$	10 224 882 \$
Éléments d'actif liés aux placements				
Produit à recevoir	23 880 \$	23 880 \$	25 066 \$	25 064 \$
Créances clients non réglées	41 292	41 292	44 952	44 952
Sommes à recevoir liées aux ventes de longue date	221 431	224 816	201 711	200 089
Montants à recevoir liés aux produits dérivés (note 5)	126 752	8 617	24 602	17 868
Éléments d'actif liés aux placements	413 355 \$	298 605 \$	296 331 \$	287 973 \$
Éléments du passif liés aux placements				
Dettes fournisseurs non réglées	(135 048) \$	(135 048) \$	(10 296) \$	(10 293) \$
Achats de longue date non réglés	(1 004 697)	(1 013 032)	(785 246)	(777 919)
Passifs liés aux produits dérivés (note 5)	(8 721)	(3 195)	(231 218)	(649)
Éléments du passif liés aux placements	(1 148 466) \$	(1 151 275) \$	(1 026 760) \$	(788 861) \$
Placements nets	13 514 768 \$	11 615 963 \$	10 816 167 \$	9 723 994 \$

3(b) – Titres à revenu fixe

Les placements dans des titres à revenu fixe comprennent les émetteurs suivants :

(en milliers de dollars)	2019		2018	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
Gouvernement du Canada ¹	1 433 440 \$	1 370 311 \$	1 048 280 \$	1 004 329 \$
Gouvernements provinciaux	1 597 474	1 534 738	1 322 272	1 310 978
Administrations municipales	49 424	48 160	31 650	32 136
Sociétés	675 597	654 858	556 677	562 892
À l'étranger	531 118	532 409	392 386	385 930
Total des titres à revenu fixe	4 287 053 \$	4 140 476 \$	3 351 265 \$	3 296 265 \$

¹ Les obligations des gouvernements comprennent aussi bien les obligations émises que celles garanties par les gouvernements.

3(b) suite

Aux 31 décembre, l'échéance des placements dans des titres à revenu fixe s'établissait comme suit :

(en milliers de dollars)	2019		2018	
	Juste valeur	Cout	Juste valeur	Cout
De 1 an à 5 ans	439 686 \$	416 861 \$		
De 6 à 10 ans	629 931	543 486		
De 11 à 20 ans	1 049 353	897 009		
Plus de 20 ans	2 168 083	1 493 909		
Total des titres à revenu fixe	4 287 053 \$	3 351 265 \$		

3(c) – Placements en actions

Les actions comprennent les titres émis et négociés dans les régions géographiques suivantes :

(en milliers de dollars)	2019		2018	
	Juste valeur	%	Juste valeur	%
États-Unis	2 230 036 \$	40,6	1 736 853 \$	40,6
Autres – Asie/Pacifique	1 084 348	19,7	896 788	21,0
Europe (sauf le Royaume-Uni)	787 157	14,3	645 717	15,1
Japon	441 090	8,0	328 595	7,7
Canada	346 531	6,3	185 262	4,3
Royaume-Uni	249 659	4,6	215 066	5,0
Autres	200 722	3,7	128 178	3,0
Amérique latine	155 865	2,8	142 269	3,3
Total des actions	5 495 408 \$	100,0	4 278 728 \$	100,0

3(d) – Sommaire des placements importants

Au 31 décembre 2019, le Régime détenait les placements suivants dont la juste valeur ou le cout était supérieur à 1 % de la juste valeur ou du cout du total des placements :

(en milliers de dollars)	Juste valeur	Cout
Placements à court terme		
Fonds du marché monétaire Beutel Goodman	209 620 \$	209 620 \$
Bons du Trésor des États-Unis	630 820	641 603
Titres à revenu fixe		
Fonds commun CIBC – Fonds indicatif d'obligations à long terme	663 198	633 524
Government National Mortgage Association Mortgage Purchase Commitment (à annoncer)	153 858	156 826
Obligations du gouvernement du Canada	1 057 259	994 584
Obligations de la province de l'Ontario	474 568	454 798
Obligations de la province de Québec	338 540	315 386
Fonds en gestion commune du marché étendu des obligations canadiennes à long terme Émeraude TD	277 031	289 918
Actions		
Acadian Emerging Market Small-Cap Fund	204 040	153 795
Arrowstreet Global World Alpha Extension Fund	989 779	924 810
BlackRock Global Fixed Income Alpha Offshore Fund A1	171 142	163 434
Fonds Bridgewater Pure Alpha II	355 971	265 015
GMO Emerging Domestic Opportunities Fund V	523 796	523 762
iShares Core S&P 500 ETF	243 386	220 567
iShares Core S&P Midcap ETF	209 651	173 606
SPDR S&P 500 ETF Trust	178 889	128 241
Immobilier		
Carlyle Property Investors, L.P.	144 280	138 961
Fonds immobilier Greystone	500 917	207 873

3(e) – Prêts de titres

Le Régime effectue des prêts de titres afin d'accroître le rendement de son portefeuille. Il limite le risque de crédit associé aux prêts de titres en exigeant de l'emprunteur qu'il fournisse une garantie quotidienne sous forme de liquidités et de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres empruntés. Au 31 décembre 2019, les placements du Régime comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur de 1 290 843 k\$ (1 129 608 k\$ en 2018). La juste valeur des garanties reçues au titre de ces prêts était de 1 366 572 k\$ (1 181 933 k\$ en 2018). Le revenu net provenant des prêts de titres pour l'exercice s'élevait à 2 209 k\$ (2 465 k\$ en 2018) et est compris au poste Autres produits à la note 12.

NOTE 4 – GESTION DES CAPITAUX ET DU RISQUE D'INVESTISSEMENT

Le Régime définit ses capitaux comme étant l'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite. L'actif net disponible pour le service des prestations, qui se compose de placements et d'autres actifs, est géré de manière à pouvoir financer les obligations au titre des prestations de retraite futures. La mesure dans laquelle l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur ou inférieur aux obligations au titre des prestations de retraite est comptabilisée respectivement comme un excédent ou un déficit. L'objectif de la gestion des capitaux du Régime est de s'assurer que le Régime est entièrement provisionné sur une base de continuité de l'exploitation afin de verser les prestations du Régime à long terme.

Les principaux risques associés à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite sont les variations relatives aux principales hypothèses utilisées. Le taux de rendement des placements estimé reflète les estimations faites quant au rendement futur des placements et est sensible à la variation des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'augmentation des salaires est assujéti aux règlements salariaux et à l'inflation à venir. Les hypothèses de longévité et de retraite sont importantes car elles ont une incidence sur le nombre de paiements de pension prévus aux participants. Le Conseil des fiduciaires surveille de près la vraisemblance de ces hypothèses, et les ajuste au besoin.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale du ratio total de capitalisation et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de limiter l'exposition liée à un seul émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

La gestion du risque d'investissement se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés aux actifs investis. Les placements sont principalement exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité. Le Régime a initialement mis en place en juillet 1996 un Énoncé des politiques et objectifs de placement (maintenant nommé l'Énoncé des politiques et procédures de placement [l'« Énoncé »]), qui traite de la manière dont les fonds peuvent être investis. L'Énoncé exige la diversification des placements à l'intérieur des catégories d'actif et prévoit des seuils d'exposition aux placements individuels. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'Énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le Conseil des fiduciaires approuve les politiques de l'Énoncé et les passe en revue au moins une fois par an. L'Énoncé a été examiné le 26 novembre 2019; date à laquelle les modifications notables suivantes ont été approuvées (et sont entrées en vigueur en janvier 2020) :

- Révision de l'indice de référence des actifs réels, qui correspond maintenant à l'IPC canadien plus 4 % plutôt qu'à l'IPC canadien plus 5 %;
- Les expositions aux devises étrangères au sein des catégories d'actifs d'amélioration du rendement (actions publiques et privées) ne sont plus couvertes; et
- Au sein des catégories d'actifs sensibles aux taux d'intérêt et à l'inflation, l'exposition aux devises étrangères développées sera couverte à 90 % (au total).

L'Énoncé comprend huit grandes catégories d'actifs. Une série d'indices de référence a été établie afin de mesurer le rendement par rapport au taux de rendement annuel de chaque catégorie. Le taux de rendement annuel de l'ensemble des placements est mesuré par rapport à un indice composé constitué de la moyenne pondérée du rendement de l'indice de chaque catégorie, selon la répartition réelle des actifs visant à pondérer les diverses catégories. On s'attend à ce que le taux de rendement annuel du Régime soit égal ou supérieur à l'indice composé. Sur une période à long terme d'au moins 10 ans, le taux de rendement, sans l'inflation, devrait être supérieur à 4,5 %. Aux 31 décembre 2019 et 2018, les actifs du Régime étaient répartis dans les fourchettes de répartition autorisées.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs, y compris l'effet des dérivés et l'indice de référence associé :

Catégorie d'actifs	Indice de référence	2019		2018	
		Fourchette de répartition	Répartition actuelle	Fourchette de répartition	Répartition actuelle
Instruments de couverture du passif		29 à 71 %	46,9 %	29 à 71 %	47,8 %
Obligations nominales à long terme	Indice des obligations à long terme FTSE TMX	10 à 25 %	17,7 %	10 à 25 %	16,1 %
Obligations universelles nominales	Indice obligataire universel FTSE TMX	3 à 7 %	4,9 %	3 à 7 %	5,2 %
Obligations à rendement réel	Rendement réel du portefeuille d'obligations à rendement réel	3 à 7 %	5,1 %	3 à 7 %	4,8 %
Actifs réels	IPC + 5 % ²	10 à 25 %	14,6 %	10 à 25 %	17 %
Produits de base	S&P GSCI	3 à 7 %	4,7 %	3 à 7 %	4,7 %
Instruments d'amélioration du rendement		33 à 67 %	52,7 %	33 à 67 %	52,1 %
Actions des marchés mondiaux développés	Indice MSCI World	20 à 35 %	33 %	20 à 35 %	33,4 %
Actions des marchés émergents	Indice MSCI Marchés émergents	8 à 12 %	10,4 %	8 à 12 %	9,9 %
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %	5 à 20 %	9,3 %	5 à 20 %	8,8 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	s. o.	s. o.	0,3 %	s. o.	0,1 %
Total des placements			100,0 %		100,0 %

² Pour 2020, la référence pour les actifs réels a été modifiée par rapport à l'IPC + 4 %. Le total n'est pas égal à 100 % en raison de l'arrondissement.

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements du Régime libellés en devises dont la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de gérer ce risque, le Régime a mis en œuvre des stratégies de couverture de change, comme il est expliqué à la note 5. Les expositions au risque de change aux 31 décembre se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	2019			2018
	Exposition brute	Effet des dérivés	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain	5 222 301 \$	(2 672 244) \$	2 850 057 \$	2 272 629 \$
Euro	707 344	(563 818)	143 526	45 138
Autres devises	489 089	(37 301)	451 788	346 882
Yen japonais	335 003	(189 788)	145 215	78 889
Livre sterling	270 966	(179 695)	91 271	70 179
Dollar de Hong Kong	152 723	(40 676)	112 047	110 245
Franc suisse	84 366	(60 843)	23 523	4 944
Total en devises	7 561 792	(3 744 365)	3 817 427	2 928 906
Dollar canadien	5 890 758	3 806 583	9 697 341	7 887 261
Placements nets	13 452 550 \$	62 218 \$	13 514 768 \$	10 816 167 \$

Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et une devise entraînerait un gain ou une perte de change correspondant de 5 %. Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et toutes les autres devises au 31 décembre 2019 entraînerait un gain ou une perte de 190 871 k\$ (146 445 k\$ en 2018).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence potentiellement défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif ou du passif du Régime. Les valeurs de l'actif, du passif et du niveau de capitalisation du Régime sont toutes touchées par les variations des taux d'intérêt nominaux ou réels.

Le risque de taux d'intérêt dépend principalement de l'échéance et du montant des flux de trésorerie, et la

durée est une mesure de ce risque. La durée indique l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs et s'obtient en calculant la durée moyenne des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie à échéance plus éloignée (durée plus longue) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les flux de trésorerie à plus court terme.

Au 31 décembre 2019, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 14,4 années (13,5 années en 2018).

Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe baisserait d'environ 573 millions de dollars (472 millions de dollars en 2018). À l'inverse, si les taux d'intérêt baissaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe augmenterait d'environ 571 millions de dollars (470 millions de dollars en 2018).

Voir la note 10 au sujet de l'incidence des variations de taux d'intérêt sur l'excédent règlementaire du Régime.

Risque lié au marché des actions

On entend par risque lié au marché des actions le risque que la valeur d'une catégorie d'actions de sociétés ouvertes se comporte différemment de son indice de référence. Au 31 décembre, une variation de 10 % de la valeur de l'indice de référence aurait entraîné la variation suivante du pourcentage de la valeur de la catégorie d'actions de sociétés ouvertes, en fonction de la relation observée par le passé entre le rendement d'actions particulières dans le portefeuille et l'indice de référence :

(en milliers de dollars)	2019		2018	
	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte	Une variation de 10 % donne un changement de	Gain / Perte
Actions des marchés mondiaux développés	9,7 %	434 209 \$	9,7 %	342 646 \$
Actions des marchés émergents	10,2 %	134 516 \$	9,9 %	106 890 \$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière découlant du non-respect d'une contrepartie de ses obligations contractuelles. Le Régime limite le risque de crédit en investissant dans les titres de créance de sociétés dont la note de solvabilité, établie par une agence de notation du crédit reconnue, est d'au moins BBB ou R-1 (court terme). Jusqu'à 20 % de la valeur marchande des titres à revenu fixe peuvent être investis dans des titres à rendement élevé dont la note de solvabilité est inférieure à BBB. Le risque de crédit lié à une seule contrepartie est limité aux montants maximaux.

De plus, le Régime est exposé à un risque de crédit associé aux justes valeurs positives des instruments dérivés, lorsque la contrepartie a une dette envers le Régime. Le Régime gère ce risque en appliquant sa Politique sur les placements en instruments dérivés, qui limite les placements dans des placements en instruments dérivés aux contreparties qui ont obtenu une note de solvabilité de A auprès d'au moins deux agences de notation du crédit reconnues. De plus, le Régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, au 31 décembre, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. Il comprend les actifs financiers qui sont exposés au risque de crédit seulement; les autres actifs financiers, essentiellement les titres de participation, de même que les actifs non financiers, en sont exclus.

(en milliers de dollars)	2019	2018
Placements à court terme	1 268 851 \$	1 161 124 \$
Titres à revenu fixe	4 287 053	3 351 265
Montants à recevoir liés aux produits dérivés	126 752	24 602
Intérêts à recevoir	15 959	16 368
Autres actifs	11 866	-
Titres prêtés	1 290 843	1 129 608
Dérivés sur défaillance de crédit vendus	20 646	29 183
Exposition maximale totale	7 021 970 \$	5 712 150 \$

La qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime aux 31 décembre se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2019	2018
AAA	1 586 934 \$	1 189 116 \$
AA	941 563	881 146
A	1 023 431	858 524
BBB ou moins	735 125	422 479
	4 287 053 \$	3 351 265 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers, y compris le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le Régime détient un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des provinces, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2019, la juste valeur de ces obligations s'élevait à 3 030 914 k\$ (2 370 522 k\$ en 2018). Le Régime détient également un portefeuille de placements à court terme de 1 268 851 k\$ (1 161 124 k\$ en 2018), qui représente principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui sont disponibles pour pouvoir satisfaire aux obligations de paiement.

NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le recours aux dérivés comme substituts aux opérations de marché directes comporte des risques similaires à ceux liés à l'acquisition ou à la vente réelle du titre auquel le dérivé se rapporte. Les contrats sur produits dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des Bourses réglementées.

Les montants nominaux des contrats sur produits dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins de calcul de l'échange des flux de trésorerie. Ils ne représentent ni le gain ou la perte potentiels ni l'exposition nette au

risque de marché ou de crédit lié à de telles opérations. Ils servent plutôt de référence pour établir le rendement et la juste valeur des contrats.

Le Régime utilise des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme, de swaps, d'options et de dérivés de crédit dans le cadre de sa stratégie de placement. Cette utilisation des dérivés a pour but d'augmenter ou de diminuer son exposition à un marché particulier.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés essentiellement aux fins suivantes :

- Réduire le risque de liquidité dans le compte du gestionnaire d'actions et le compte de résultat par le recours à des contrats à terme normalisés, et ce, en convertissant l'exposition

aux liquidités en exposition aux marchés financiers, conformément à la politique du Régime sur la composition de l'actif à long terme.

- Rééquilibrer le positionnement réel des catégories d'actif avec la politique de composition de l'actif, dans les plages de tolérance, par le recours à des contrats à terme standardisés et des instruments de règlement différé. Cette stratégie permet de rajuster la pondération des catégories d'actif à l'aide de positions acheteur et vendeur synthétiques.
- Les contrats de change à terme sont utilisés pour les achats ou les ventes de devises à court terme liés à l'exécution des opérations libellées en devises. Ils sont également utilisés

pour les opérations passives de couverture de change (50 % du portefeuille d'actions étrangères, en excluant les marchés émergents), pour des stratégies de gestion active des devises qui augmentent ou diminuent le ratio de couverture (dans des limites définies) afin de générer un rendement supplémentaire, et

pour une couverture totale (100 %) des placements étrangers dans des fonds d'infrastructures. La stratégie de couverture du risque de change du Régime a été modifiée pour 2020, comme indiqué dans la note 4.

- Les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les options

et les contrats à terme normalisés permettent de détenir des avoirs dans les marchés où aucun titre physique n'est disponible, ou tiennent lieu de substituts de risque neutre pour les titres physiques. Les options permettent une exposition à la volatilité des cours d'un titre ou d'un indice sous-jacent.

Le tableau ci-après énumère les types d'instruments financiers dérivés utilisés par le Régime ainsi que les valeurs notionnelles et les justes valeurs correspondantes aux 31 décembre.

(en milliers de dollars)	2019			2018		
	Valeur notionnelle	Juste valeur		Valeur notionnelle	Juste valeur	
		Positive	Négative		Positive	Négative
Actions						
Contrats à terme normalisés	1 192 202 \$	16 997 \$	(267) \$	1 193 882 \$	- \$	(41 203) \$
Titres à revenu fixe						
Contrats à terme normalisés	289 461	1 870	(1 742)	699 183	3 938	(1 227)
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	5 032 534	62 218	-	4 087 547	-	(134 980)
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps	1 951 973	5 440	(5 169)	1 041 321	15 762	(506)
Swaps sur défaillance de crédit						
Achetés	154 396	7 797	(254)	168 198	1 929	(571)
Vendus	20 646	393	(24)	29 183	153	(242)
Options	69 826	-	(49)	9 697	-	(20)
Produits de base						
Contrats à terme normalisés	630 312	32 037	(1 216)	509 769	2 820	(52 469)
	9 341 350 \$	126 752 \$	(8 721) \$	7 738 780 \$	24 602 \$	(231 218) \$

D'après les valeurs notionnelles, la durée jusqu'à l'échéance des dérivés compris dans le tableau précédent s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Moins de 1 an	7 253 722 \$	6 352 009 \$
De 1 an à 5 ans	1 987 244	1 218 557
Plus de 5 ans	100 384	168 214
	9 341 350 \$	7 738 780 \$

NOTE 6 – ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les Normes internationales d'information financière établissent une hiérarchie à trois niveaux pour classer les mesures de la juste valeur à des fins d'information. Les données font généralement référence aux données et aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix du placement. Les données observables sont des données fondées sur des données du marché provenant de sources indépendantes. Les données non observables sont des données qui reflètent les propres hypothèses du Régime quant aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix d'un placement selon la meilleure information disponible dans les circonstances. Cette hiérarchie à trois niveaux se présente comme suit :

- Niveau 1 – les cours de placements identiques sur des marchés actifs;
- Niveau 2 – les données autres que les cours du niveau 1, qui sont observables pour le placement, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des données dérivées des cours);
- Niveau 3 – les données pour le placement qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les tableaux suivants résument les niveaux de classement de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et des passifs relatifs aux dérivés, aux 31 décembre :

(en milliers de dollars)	2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	1 268 851 \$	- \$	1 268 851 \$
Titres à revenu fixe	-	4 287 053	-	4 287 053
Actions	2 856 617	2 638 791	-	5 495 408
Infrastructure	-	-	1 118 367	1 118 367
Biens immobiliers	-	-	825 255	825 255
Capital-investissement	-	21 549	1 233 396	1 254 945
Sommes à recevoir relatives aux placements	116 076	297 279	-	413 355
Passifs relatifs aux placements	(138 273)	(1 010 193)	-	(1 148 466)
	2 834 420 \$	7 503 330 \$	3 177 018 \$	13 514 768 \$

(en milliers de dollars)	2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	1 161 124 \$	- \$	1 161 124 \$
Titres à revenu fixe	-	3 351 265	-	3 351 265
Actions	2 002 655	2 276 073	-	4 278 728
Infrastructure	-	-	1 107 494	1 107 494
Biens immobiliers	-	-	720 425	720 425
Capital-investissement	-	24 309	903 251	927 560
Sommes à recevoir relatives aux placements	76 774	219 557	-	296 331
Passifs relatifs aux placements	(105 194)	(921 566)	-	(1 026 760)
	1 974 235 \$	6 110 762 \$	2 731 170 \$	10 816 167 \$

Il n'y a eu aucun transfert important de placements entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de 2019 ou 2018.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des placements pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre :

2019				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	1 107 494 \$	720 425 \$	903 251 \$	2 731 170 \$
Acquisitions	171 658	84 032	374 321	630 011
Cessions	(222 810)	(21 904)	(214 601)	(459 315)
Gains réalisés	110 938	6 381	103 306	220 625
Gains (pertes) non réalisés	(48 913)	36 321	67 119	54 527
Solde de clôture	1 118 367 \$	825 255 \$	1 233 396 \$	3 177 018 \$

2018				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	843 973 \$	557 821 \$	648 778 \$	2 050 572 \$
Acquisitions	294 440	146 892	312 300	753 632
Cessions	(150 207)	(35 555)	(225 464)	(411 226)
Gains réalisés	66 450	(518)	107 379	173 311
Gains non réalisés	52 838	51 785	84 567	189 190
Transferts au niveau 2	-	-	(24 309)	
Solde de clôture	1 107 494 \$	720 425 \$	903 251 \$	2 755 479 \$

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont composés d'immobilisations d'une valeur comptable nette de 2 713 k\$ (3 130 k\$ en 2018), de divers débiteurs et charges payées d'avance d'une somme de 4 166 k\$ (3 674 k\$ en 2018) et des effets à recevoir à long terme d'une juste valeur de 9 866 k\$ (0 dollar en 2018) et une rente d'une juste valeur de 2 000 k\$ (0 dollar en 2018). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont dépréciées ou amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile.

(en milliers de dollars)	2019			2018
	Coût	Dépréciation et amortissement	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels	4 884 \$	2 828 \$	2 056 \$	2 443 \$
Améliorations locatives	42	9	33	32
Matériel informatique	914	532	382	356
Mobilier, agencements et équipement	753	511	242	299
	6 593 \$	3 880 \$	2 713 \$	3 130 \$

NOTE 8 – CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Est incluse dans les créditeurs et charges à payer une somme de 11 715 k\$ (10 647 k\$ en 2018) pour des prestations de retraite supplémentaires pour le personnel du Conseil selon les droits à pension en sus des montants maximaux permis par les régimes enregistrés de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

NOTE 9 – OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent la valeur des prestations constituées à verser dans le futur aux participants et sont fondées sur une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire du Régime. Les données de l'évaluation utilisées sont celles au début de l'exercice, lesquelles sont extrapolées jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres. Les obligations en matière de prestations de retraite comprennent la valeur des prestations conditionnelles jusqu'au 1^{er} janvier 2023 et excluent d'autres prestations conditionnelles par la suite. Les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent (le déficit) en découlant aux fins des états financiers diffèrent de ceux obtenus aux fins réglementaires (voir la note 10). Après la fin de l'exercice, une évaluation réglementaire a été soumise le 1^{er} janvier 2020 et la prochaine évaluation réglementaire devra être déposée le 1^{er} janvier 2023 au plus tard.

Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2019 s'établissaient à 11 339 421 k\$ (9 653 892 k\$ en 2018).

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles qui soutiennent la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les meilleures estimations de la direction des événements économiques et non économiques à venir. Les hypothèses non économiques portent notamment

sur les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Les principales hypothèses économiques comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation est basé sur le taux de rendement net estimé à long terme des placements, reflète la composition de l'actif du Régime et est basé sur les attentes actuelles du marché. Le taux d'inflation se situe à mi-chemin de la fourchette cible d'inflation de la Banque du Canada, comprise entre 1 % et 3 %. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre se résument comme suit :

	2019	2018
Taux d'actualisation	5,15 %	5,50 %
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %	3,75 %
Taux d'inflation	2 %	2 %
Taux d'actualisation réel	3,15 %	3,50 %

Les changements d'hypothèses actuarielles entre 2018 et 2019 ont entraîné une augmentation de 486 103 k\$ des obligations au titre des prestations en raison d'une diminution de 35 points de base du taux d'actualisation et d'une modification de la base utilisée pour déterminer les valeurs de rachat des participants supposés choisir une somme forfaitaire lors de la cessation d'emploi (entre 2017 et 2018, une augmentation de 120 340 k\$ des obligations au titre des prestations était due à une baisse de 10 points de base du taux d'actualisation).

Gains ou pertes actuarielles

Les pertes actuarielles découlent des modifications des obligations au titre des prestations de retraite en raison de l'écart entre les conditions économiques et démographiques réelles et prévues. En 2019, les pertes actuarielles se sont chiffrées à 79 921 k\$ (gains à hauteur de 19 299 k\$ en 2018). En 2019, des pertes actuarielles ont découlé des pertes démographiques, l'octroi de prestations conditionnelles ainsi que la progression des salaires plus importante que prévu. En 2018 les gains actuariels s'expliquent par des gains démographiques ainsi que la progression des salaires moins importante que prévu.

Dispositions du régime

Aux termes de la conception DBprime, les taux de cotisation (tels que définis dans le texte du Régime) des employeurs et des employés étaient de 11,2 % des gains cotisables jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension («MGAP») établi par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (57 400 \$ en 2019 et 55 900 \$ en 2018), et de 14,8 % des gains cotisables supérieurs au MGAP.

Aux termes de DBplus, le taux de cotisation sur les gains cotisables (tels que définis par le Texte du Régime) des employeurs et des employés est établi sur une base individuelle, d'un employeur à l'autre, à condition que le taux de cotisation de l'employé ne puisse pas dépasser 9 % des gains cotisables.

Les nouveaux participants qui adhèrent à l'une ou l'autre des conceptions peuvent cotiser initialement à un taux inférieur sur une période de mise en place progressive, dans le cadre de l'accord de participation de leur employeur.

NOTE 10 – EXCÉDENT

L'excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations au titre des obligations au titre des prestations de retraite fait en sorte que le régime affiche un excédent de 2 202 992 k\$ au 31 décembre 2019 (1 163 675 k\$ en 2018). L'excédent aux fins des états financiers diffère de l'excédent réglementaire. L'excédent réglementaire, qui est calculé conformément aux normes actuarielles selon le principe de continuité de l'exploitation, sert à déterminer les variations des taux de cotisation ou des prestations au titre des services futurs pour maintenir le Régime en position d'excédent réglementaire. Le Régime n'est pas tenu de capitaliser un déficit de solvabilité. L'excédent réglementaire du Régime au 31 décembre 2019, qui a été déposé auprès de l'ARSF après la fin

de l'exercice, s'élève à 2 857 741 k\$ (2 618 323 k\$ en 2018). Une baisse de 25 points de base de l'hypothèse relative au taux d'actualisation au 31 décembre 2019 se traduirait par une diminution de l'excédent réglementaire d'environ 583 millions de dollars (432 millions de dollars en 2018).

Les écarts de mesure entre l'excédent réglementaire et l'excédent (déficit) comptable en 2019 de 654 749 k\$ (1 454 648 k\$ en 2018) découlent des différentes méthodes utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations, c'est-à-dire la méthode de répartition des prestations au prorata du service utilisée pour les états financiers (dans lesquels les obligations au titre des prestations de retraite reposent sur les services accumulés à la date des états financiers) et la méthode

d'évaluation globale modifiée utilisée à des fins règlementaires, selon laquelle la valeur actuelle des cotisations futures et des prestations au titre des services futurs sont aussi comprises. Étant donné que la valeur actuarielle des cotisations futures est supérieure à celle des prestations au titre des services futurs, l'excédent réglementaire est augmenté. L'écart en 2019 comprend également un ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif des gains reportés de 865 005 k\$ (161 350 k\$ en 2018), par lequel une partie des gains résultant de l'écart entre le rendement réel des placements et les meilleures estimations de la direction du rendement prévu de ces placements à long terme est reportée et comptabilisée sur cinq ans afin de déterminer l'excédent réglementaire.

NOTE 11 – COTISATIONS

(en milliers de dollars)	2019	2018
Participants		
Services courants	251 161 \$	235 221 \$
Rachats de services antérieurs	10 916	8 920
Employeurs		
Services courants	251 545	236 066
Rachats de services antérieurs	3 324	3 185
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	22 026	12 045
	538 972 \$	495 437 \$

Les employeurs sont tenus de verser les cotisations de l'employeur et des employés dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois; des intérêts sont imposés sur les cotisations versées en retard. Les régimes interentreprises comme le Régime des CAAT ne sont pas en mesure de déterminer si des cotisations n'ont pas été versées, car ils n'ont pas un accès courant aux données sous-jacentes relatives aux employés. Chaque année, le Régime effectue un rapprochement des services et des salaires déclarés par les employeurs avec les cotisations reçues au nom de chaque participant. Des rajustements sont effectués pour les paiements excédentaires ou insuffisants. Au 31 décembre 2019, des cotisations à recevoir des employeurs de 16 302 k\$ et des cotisations à recevoir des participants de 16 275 k\$ avaient été perçues l'année suivante (13 221 k\$ en cotisations de l'employeur et 13 149 k\$ en cotisations des participants en 2018).

NOTE 12 – REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets réalisés et non réalisés sur placements aux diverses catégories d'actif, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Produit d'intérêts	136 101 \$	126 433 \$
Produit de dividende	215 413	85 857
Autres produits	3 664	2 595
	355 178	214 885
Gains de placement		
Gain réalisé	630 228	582 392
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée	830 412	(657 988)
	1 460 640	(75 596)
Revenu de placement avant frais de placement	1 815 818	139 289
Frais de gestion des placements	(80 498)	(95 206)
Coûts de transaction	(4 655)	(3 981)
	1 730 665 \$	40 102 \$

Le revenu de placement par catégorie d'actif après l'affectation des placements dans les dérivés et avant les frais de placement s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Placements à court terme ³	277 348 \$	(221 608) \$
Titres à revenu fixe	300 392	18 481
Actions	879 407	(61 831)
Infrastructure	110 404	151 807
Biens immobiliers	198 284	199 156
Capital-investissement	49 983	53 284
	1 815 818 \$	139 289 \$

³ Comprend les gains sur les options et les contrats de change à terme et les contrats à terme sur marchandises de 234 463 k\$ (pertes de 247 041 k\$ en 2018).

NOTE 13 – PRESTATIONS

(en milliers de dollars)	2019	2018
Prestations de retraite	474 514 \$	444 852 \$
Paiement à la cessation de participation	40 051	34 360
	514 565 \$	479 212 \$

NOTE 14 – CHARGES ADMINISTRATIVES

Frais de gestion des placements

(en milliers de dollars)	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	4 671 \$	4 845 \$
Frais de garde	1 462	1 277
Autres services professionnels	958	867
Locaux et équipement	833	712
Communications et déplacement	371	367
Honoraires des auditeurs	94	84
Conseil et Comité de parrainage	46	67
Honoraires des actuaires	14	13
	8 449 \$	8 232 \$

Frais de gestion des prestations de retraite

(en milliers de dollars)	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	19 144 \$	12 002 \$
Locaux et équipement	4 931	2 683
Autres services professionnels	1 652	654
Communications et déplacement	933	550
Frais de garde	435	435
Honoraires des actuaires	219	277
Conseil et Comité de parrainage	161	69
Honoraires des auditeurs	86	84
	27 561 \$	16 754 \$

NOTE 15 – ENGAGEMENTS

Le Régime s'est engagé à investir dans certains fonds de capital-investissement et dans certains fonds immobiliers et d'infrastructures qui peuvent être financés au cours des prochains exercices conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2019, ces engagements totalisaient 1 496 503 k\$ (1 658 204 k\$ en 2018).

Le Régime loue ses locaux aux termes d'une entente de location-exploitation qui prend fin le 30 novembre 2027. En outre, divers contrats de location d'équipement ont été conclus avec des dates d'expiration allant de 2020 à 2025. Les loyers à payer pour le reste de la durée des locations totalisent 11 889 k\$ et se répartissent comme suit au cours des cinq prochains exercices : 1 057 k\$ en 2020, 1 124 k\$ en 2021, 1 202 k\$ en 2022, 1 247 k\$ en 2023 et 1 239 k\$ en 2024.

NOTE 16 – TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties apparentées au Régime comprennent principalement les promoteurs du Régime et chacun des employeurs participants du Régime.

Le Régime ne détient aucune participation dans des titres émis par des parties liées.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime rembourse aux employeurs participants les heures et les frais de leurs employés qui assistent aux réunions du Régime et autres réunions connexes de même que pour ceux se rapportant aux services rendus. En 2019, ces remboursements aux employeurs participants ont totalisé 43 k\$ (35 k\$ en 2018).

NOTE 17 – GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le Régime indemnise les membres du Conseil des fiduciaires, les membres du Comité de parrainage et ses dirigeants pour divers frais, notamment tous les coûts pour régler les poursuites ou actions découlant des services fournis par le Régime, sous réserve de certaines restrictions. Le Régime maintient en vigueur une assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants pour atténuer les coûts de poursuites ou d'actions potentielles. La nature éventuelle des ententes d'indemnisation ne permet pas au Régime d'estimer de manière raisonnable le paiement maximal que le Régime pourrait être tenu d'effectuer. À ce jour, le Régime n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement au titre de ces indemnisations.

NOTE 18 – TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DES RÉGIMES DE RETRAITE EXISTANTS

En 2019 et 2018, le Régime a conclu des accords avec les promoteurs de divers régimes de retraite à employeur unique pour qu'ils fusionnent les actifs et les obligations de leurs régimes de retraite (« régimes de retraite ») au Régime des CAAT.

Dès l'approbation de l'ARSF et après le transfert des actifs de ces régimes de retraite au Régime des CAAT, celui-ci devient alors responsable du versement des prestations actuelles et futures aux participants des régimes fusionnés. En 2019, 796 millions de

dollars d'obligations de retraite ont été pris en charge par le Régime de retraite des CAAT (et inclus dans les obligations de retraite du régime au 31 décembre 2019) et 1 006 millions de dollars d'actifs des régimes fusionnés ont été transférés au Régime des CAAT, devenant ainsi une composante de ses actifs de placement. Ces transferts d'actifs en 2019 comprenaient huit régimes de retraite parrainés par la Torstar Corporation et ses diverses filiales et deux régimes de retraite parrainés par Les Entreprises Presse Canadienne.

En outre, le Régime a conclu des accords pour recevoir environ 750 millions de dollars d'actifs de retraite, sous réserve du consentement des participants et/ou de l'approbation de l'ARFS, d'un régime de retraite parrainé par Catholic Charities of the Archdiocese of Toronto, de deux régimes de retraite parrainés par Community Living Toronto, de six régimes de retraite parrainés par Postmedia, d'un régime de retraite parrainé par Centraide du Grand Toronto et d'un régime de retraite parrainé par le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa.

Survol des dix dernières années

(non audité)

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
FINANCE (en millions de dollars)										
Placements à court terme	1 269	1 161	987	1 028	808	714	709	562	288	501
Titres à revenu fixe	4 287	3 351	3 145	2 543	2 459	2 260	1 940	1 793	2 058	1 940
Actions	5 495	4 279	5 047	4 452	4 267	4 052	3 838	3 290	2 750	2 635
Infrastructure	1 097	1 107	844	745	600	400	297	237	217	162
Biens immobiliers	827	720	558	469	419	407	379	339	301	241
Capital-investissement	1 214	928	649	516	471	311	183	119	47	29
Dérivés (montant net)	118	(206)	62	33	(181)	(42)	2	-	20	19
Total des placements	14 307	11 340	11 292	9 786	8 843	8 102	7 348	6 340	5 681	5 527
Autres éléments d'actif (de passif) (montant net)	(825)	(524)	(506)	(398)	(251)	(137)	(221)	(80)	(54)	(75)
Actif net disponible pour le service des prestations	13 482	10 816	10 786	9 388	8 592	7 965	7 127	6 260	5 627	5 452
Cotisations	539	495	444	443	432	417	368	355	312	296
Revenu de placement	1 670	40	1 432	700	621	808	860	624	178	607
Transferts des actifs des régimes fusionnés	1 006	-	-	106	-	-	-	-	-	-
Paiement des prestations	(515)	(479)	(457)	(431)	(406)	(369)	(344)	(332)	(302)	(284)
Charges administratives	(36)	(25)	(21)	(22)	(20)	(18)	(18)	(14)	(13)	(13)
Variation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 664	31	1 398	796	627	838	866	633	175	606
RENDEMENTS										
Rendement annuel, avant déduction des frais	16,3 %	1,4 %	16,8 %	8,8 %	9,0 %	12,3 %	14,5 %	11,8 %	4,1 %	13,3 %
Rendement annuel, après déduction des frais	15,5 %	0,5 %	15,8 %	8,0 %	8,1 %	11,5 %	13,9 %	11,3 %	3,4 %	12,6 %
PARTICIPATION										
Participants actifs	39 900	32 200	29 400	28 400	26 500	24 700	22 000	21 400	20 500	19 600
Participants titulaires de droits différés	2 200	1 600	1 400	1 400	1 400	1 800	1 700	1 300	1 100	1 100
Participants retraités	19 300	16 100	15 500	14 900	14 000	13 500	13 100	12 600	12 100	11 700
Total des participants	61 400	49 900	46 300	44 700	41 900	40 000	36 800	35 300	33 700	32 400
ÉTAT DE CAPITALISATION SELON LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (aux 31 décembre)										
Situation de capitalisation	117,8 %	119,9 %	118,1 %	113,3 %	110,4 %	107,2 %	105,1 %	103,6 %	101,7 %	101,0 %
Excédent (déficit) de capitalisation	2 858 \$	2 618 \$	2 269 \$	1 601 \$	1 179 \$	773 \$	525 \$	347 \$	154 \$	88 \$
Taux d'actualisation	5,15 %	5,50 %	5,60 %	5,60 %	5,70 %	5,80 %	5,80 %	5,80 %	5,90 %	6,00 %

Les chiffres sont arrondis.
*Évaluations non déposées

« Les membres de la section locale 240 d'Unifor avaient de grandes inquiétudes quant à la stabilité et à la viabilité à long terme de notre régime de retraite à prestations déterminées de Postmedia, compte tenu des difficultés rencontrées par l'industrie des médias au Canada. La conception DBplus du Régime des CAAT a apaisé cette incertitude et a fourni à nous ainsi qu'à nos retraités un revenu de retraite sûr, pour lequel nous avons tous travaillé si fort. »

– Julie Kotsis
Présidente de la section Windsor Star
Section locale 240 d'Unifor

« Notre adhésion au groupe d'employeurs du Régime des CAAT a permis d'offrir à nos employés dans tout le Canada, qu'ils soient syndiqués ou non, un régime de retraite à prestations déterminées sûr. L'adhésion a également permis à l'entreprise de gérer les coûts associés aux pensions grâce au financement fixe et prévisible des cotisations. La collaboration avec l'équipe du Régime des CAAT tout au long des processus de fusion et d'intégration a assuré une transition conviviale. »

– Adam Carpenter
Vice-président des rapports financiers
Postmedia

ÉQUIPE DE DIRECTION

Haute direction

Derek W. Dobson
Chef de la direction et
gestionnaire du Régime

Julie C. Cays
Chef des placements

Kevin Rorwick
Chef de l'exploitation et
chef des finances

Cadres supérieurs

Mary Darakjian
Vice-présidente du processus
d'accueil des nouveaux
participants et employeurs

Kevin Fahey
Directeur général des placements

Julie A. Girdi
Vice-présidente du
perfectionnement des employés
et de la conception stratégique

Angela Goodchild
Vice-présidente de la prestation
des services

Asif Haque
Directeur général des placements

Randy Haug
Vice-président de la technologie
et de la gestion des services
informatiques

Evan Howard
Directeur des affaires juridiques
et vice-président de la gestion des
pensions

Marnie Niemi Hood
Vice-présidente des solutions
de retraite



Régime de retraite des CAAT

250, rue Yonge, bureau 2900

C. P. 40, Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

This document is also available in English.

04-2020-22
ISSN 2369-257X

